

ORES 

Rapport Annuel ORES

2025



DÉNOMINATION ET FORME

ORES. Société coopérative.
Numéro BCE 0897.436.971.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 18 avril 2008.
Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, Notaire de résidence à Jodoigne, en date du 28 novembre 2024, publié aux annexes au Moniteur belge du 30 décembre 2024 sous le numéro 24456765.

Rapport
Annuel
ORES
2025



ORES

1	Introduction	5
1	Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction	6
2	Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »	8
2	Rapport d'activités et de développement durable	15
	2025 : chiffres et événements marquants	16
1	Responsabilité sociétale et durabilité	20
2	Les réseaux d'énergie, moteur de la transition énergétique	22
3	La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous	32
4	Ressources humaines, prévention et environnement	38
3	Index GRI	49
4	Rapport de gestion	63
1	Commentaires sur les comptes annuels	64
2	Comptes annuels	72
5	Rapport des commissaires	99
6	Rapports de rémunération	107
1	Présentation des organes de gestion	108
2	Rapport du Comité de nomination et de rémunération	109
3	Rapport du Conseil d'administration	111

Chapitre



Introduction

- ① Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction 6

- ② Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » 8



① Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction

2025, une année charnière pour l'avenir des réseaux énergétiques wallons

L'année 2025 aura marqué un nouveau tournant dans la transition énergétique en Région wallonne, avec une multiplication sans précédent des demandes de raccordement de gros consommateurs d'électricité. Dans ce contexte, alors qu'il n'est à l'heure actuelle pas possible de répondre positivement à l'ensemble de ces demandes, principalement en raison de risques de congestion au niveau des infrastructures de transport gérées par Elia, ORES a fait preuve de pédagogie pour expliquer les défis et alerter sur les risques liés à cette situation, tout en prenant des initiatives concrètes pour garantir la sécurité, la fiabilité et la soutenabilité de l'alimentation électrique de ses clients, dans le cadre de ses responsabilités et dans les limites strictes de ses missions de gestionnaire de réseaux de distribution.

En effet, le réseau électrique arrive à saturation en de nombreux endroits. Après l'explosion du nombre d'installations photovoltaïques au cours des années précédentes, ORES fait face aujourd'hui à une électrification très rapide des usages de consommation, à la multiplication des demandes de raccordement et d'accroissement de puissance liées au développement des parcs de batteries, des data centers, à la transformation de nombreux processus industriels vers plus de durabilité ou encore au déploiement rapide des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette dynamique, si elle traduit une formidable volonté de transition, met aujourd'hui à l'épreuve la capacité des réseaux de distribution et de transport d'électricité. Après les phénomènes de surtension, les risques de sous-tension deviennent une réalité tangible, notamment dans les zones rurales et sur certains circuits de quartier où la demande de charge croît rapidement. À cela

s'ajoute une hausse spectaculaire des coûts auxquels notre entreprise est exposée, tant en matière d'équipements que de travaux sur les réseaux, dans un contexte de pression inflationniste et de risques de plus en plus prégnants comme celui de la cybersécurité.

Des choix d'investissement ambitieux et responsables

Consciente de l'ampleur des enjeux, ORES a initié des discussions avec le régulateur pour revoir à la hausse les moyens à sa disposition afin de les adapter à l'ensemble des missions nouvelles que la transition énergétique fait peser sur le gestionnaire de réseau de distribution. Au-delà des chiffres, c'est une vision qui s'affirme : celle d'un réseau plus flexible, plus intelligent, capable de s'adapter aux nouveaux usages et de répondre aux besoins croissants de la société wallonne en électricité. Cette ambition s'accompagne de la recherche active de financements diversifiés afin de préserver notre solidité financière. Des discussions sont engagées à ce propos au sein du Conseil d'administration, mais aussi avec le régulateur et nos partenaires publics associés, de manière à garantir la pérennité de nos investissements.

Vers une nouvelle solidarité énergétique

L'avenir du réseau électrique wallon ne pourra se construire sans une mobilisation collective. ORES plaide pour une évolution des habitudes et des comportements : il faut encourager la flexibilité, repenser l'accès à la puissance, adapter les modes de consommation. Il s'agit aussi de réfléchir à la manière

dont les nouveaux profils d'utilisateurs – opérateurs de stations de recharge ultra-rapide, exploitants de batteries, fournisseurs de service de flexibilité, producteurs d'énergie renouvelable... – devront s'inscrire dans une contribution juste et équitable de l'ensemble des utilisateurs du réseau aux coûts générés par la transition énergétique.

2025 aura demandé de la lucidité et du courage : lucidité devant l'ampleur des défis, courage dans les choix à poser et les messages à porter. ORES continuera, avec l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires, à œuvrer pour un réseau électrique – sans oublier le réseau de distribution de gaz qui reste aujourd'hui un allié dans la transition énergétique – à la hauteur des ambitions de la Wallonie, au service de la durabilité énergétique et du bien commun.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à découvrir l'édition 2025 de notre rapport annuel. Bonne lecture !

Camille Maitrejean

Présidente du Conseil d'administration

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction

② Présentation de l'entreprise



ORES est le premier gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) en Wallonie. Nous exploitons, entretenons et modernisons les réseaux qui assurent l'alimentation en électricité et en gaz de milliers de citoyens, d'entreprises, de services publics et de collectivités locales. À travers notre mission de service public et notre expérience, nous œuvrons à la continuité et à la qualité de leur approvisionnement en électricité et en gaz.

« Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous »

À l'heure où la Wallonie accélère sa transition vers une économie bas carbone, le rôle d'ORES est plus central que jamais. Notre mission ne consiste plus seulement comme par le passé à distribuer de l'énergie : il s'agit de rendre possible la transition énergétique, d'accompagner les clients, d'intégrer efficacement les nouvelles technologies et de garantir que l'ensemble de cette évolution s'opère de manière équitable, durable et accessible pour tous.

Un rôle essentiel au cœur du système énergétique wallon

ORES Assets est une société coopérative intercommunale. Ses associés, les Villes et Communes wallonnes et

leurs intercommunales pures de financement, sont garantes d'un modèle de gouvernance public transparent et orienté vers l'intérêt général. Ce modèle garantit que nos priorités soient bien alignées sur celles des territoires que nous desservons : transition énergétique, fiabilité de l'alimentation électrique, qualité de service, maîtrise des coûts et accompagnement des citoyens.

Les infrastructures de distribution gérées par ORES couvrent plus de 54.200 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et près de 10.300 kilomètres pour le réseau de gaz. Nos effectifs se composent au total de quelque 3.000 collaborateurs et collaboratrices qui

assurent au quotidien l'approvisionnement énergétique d'un peu plus de 1,4 million de clients en Wallonie. Ceux-ci doivent pouvoir participer activement à la transition énergétique et aussi en tirer parti. Ils sont de plus en plus nombreux à s'engager dans de nouveaux modes de consommation et de production, l'électrification progresse à un rythme inédit dépassant tous les modèles prévisionnels, les défis sont véritablement colossaux et ORES veut continuer à proposer un service et un accompagnement en phase avec les attentes, tout en encourageant de nouveaux comportements de consommation axés sur une plus grande flexibilité.



Des tendances structurantes, en accélération en 2025

ÉLECTRIFICATION GÉNÉRALISÉE DES USAGES

Déploiement de la mobilité électrique et des infrastructures de recharge, pompes à chaleur, data centers, parcs de batteries, passage à l'électricité de certains processus industriels... La demande en puissance électrique augmente de manière considérable et les nouveaux profils de consommation nécessitent des réseaux à la fois plus robustes, plus flexibles et mieux gérables à distance.

DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS RENOUVELABLES

Les installations photovoltaïques et éoliennes continuent à se déployer sur le territoire, le réseau électrique doit se moderniser pour être en mesure de les accueillir et pouvoir absorber des flux bidirectionnels fluctuants, tout en préservant la stabilité de l'alimentation.

NOUVELLES ATTENTES EN TERMES D'AUTONOMIE ET DE PARTICIPATION AU MARCHÉ

Prosumers, communautés d'énergie, partages d'énergie en quartier ou en immeuble, solutions combinant stockage et pilotage... De très nombreux citoyens, entreprises et collectifs entendent s'impliquer davantage dans la transition énergétique, ce qui appelle des services adaptés et aussi de la transparence sur la capacité du réseau électrique.

DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS

Nouvelles règles tarifaires, décret wallon sur la flexibilité électrique, exigences croissantes en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles... Face à l'évolution constante du cadre réglementaire, ORES doit adapter ses processus, ses outils et son organisation beaucoup plus rapidement que par le passé.

Une stratégie en trois axes, construite pour et avec les parties prenantes

La stratégie d'ORES repose sur une conviction forte : pour réussir la transition énergétique, la transformation doit être collective. Nous entretenons un dialogue constant avec nos parties prenantes : Villes et Communes, régulateurs, autorités publiques, citoyens, entreprises, fournisseurs d'énergie, installateurs, partenaires industriels... Cette démarche collaborative initiée lors de l'élaboration de notre plan stratégique permet d'éclairer nos choix, d'anticiper les besoins et de présenter une vision énergétique partagée, cohérente et réaliste.

L'ambition qui guide ORES repose sur trois axes articulés en réponse directe aux défis rencontrés aujourd'hui.



Contribuer à ce que chaque citoyen, chaque entreprise et chaque collectivité ait accès à une énergie fiable, durable et de qualité.

1. Investir massivement dans les réseaux et la gestion des données

Moderniser et renforcer les infrastructures, développer les systèmes de mesure et de pilotage, déployer l'ADMS (Advanced Distribution Management System), compléter la chaîne communicante, accélérer la mise en place des compteurs communicants.

2. Faire de la relation client un levier d'une transition énergétique inclusive

Informar, accompagner, digitaliser les services, anticiper les besoins, proposer des solutions adaptées aux différents profils d'utilisateur, tout en étant transparent sur les capacités actuelles des réseaux.

3. Moderniser l'entreprise et ses outils pour répondre aux défis à long terme

Développer des technologies de pointe, utiliser les données comme ressource stratégique, intégrer l'intelligence artificielle, renforcer la résilience et la cybersécurité, améliorer les processus internes pour augmenter notre efficacité.



Améliorer les processus internes pour augmenter notre efficacité.

La transition énergétique est un projet collectif. En tant que gestionnaire de réseaux, ORES porte une responsabilité forte : contribuer à ce que chaque citoyen, chaque entreprise et chaque collectivité ait accès à une énergie fiable, durable et de qualité, en étant correctement informé(e) des possibilités et des réalités. 2025 confirme plus que jamais que le réseau est la colonne vertébrale de cette transition. Notre entreprise investit massivement, innove et se transforme pour répondre aux attentes de la Wallonie, aujourd'hui et dans les décennies à venir.

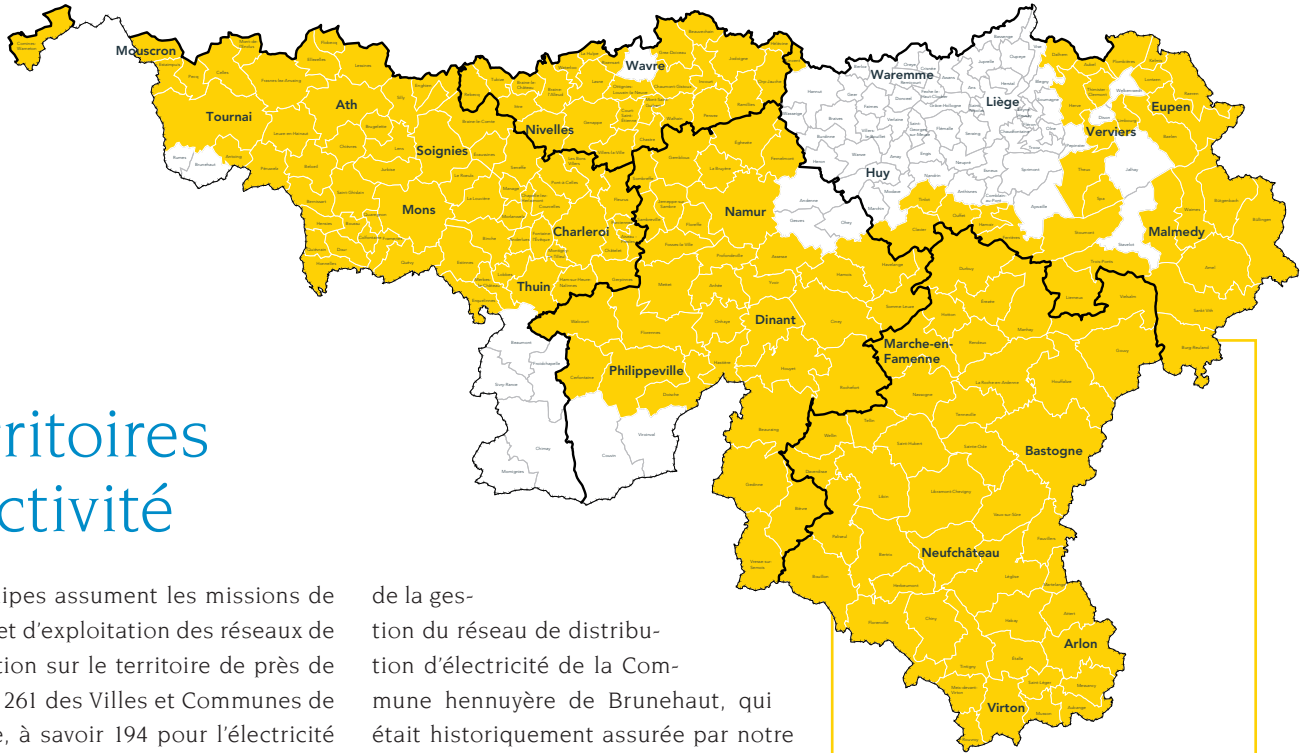
Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire de près de 75% des 261 des Villes et Communes de Wallonie, à savoir 194 pour l'électricité et 117 pour le gaz. À l'issue du renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période s'étendant de 2023 à 2043, notre entreprise avait été confirmée par pratiquement la totalité des partenaires communaux pour lesquels elle assurait préalablement ces missions.

Cette procédure a notamment abouti à une décision de transfert vers l'AIEG

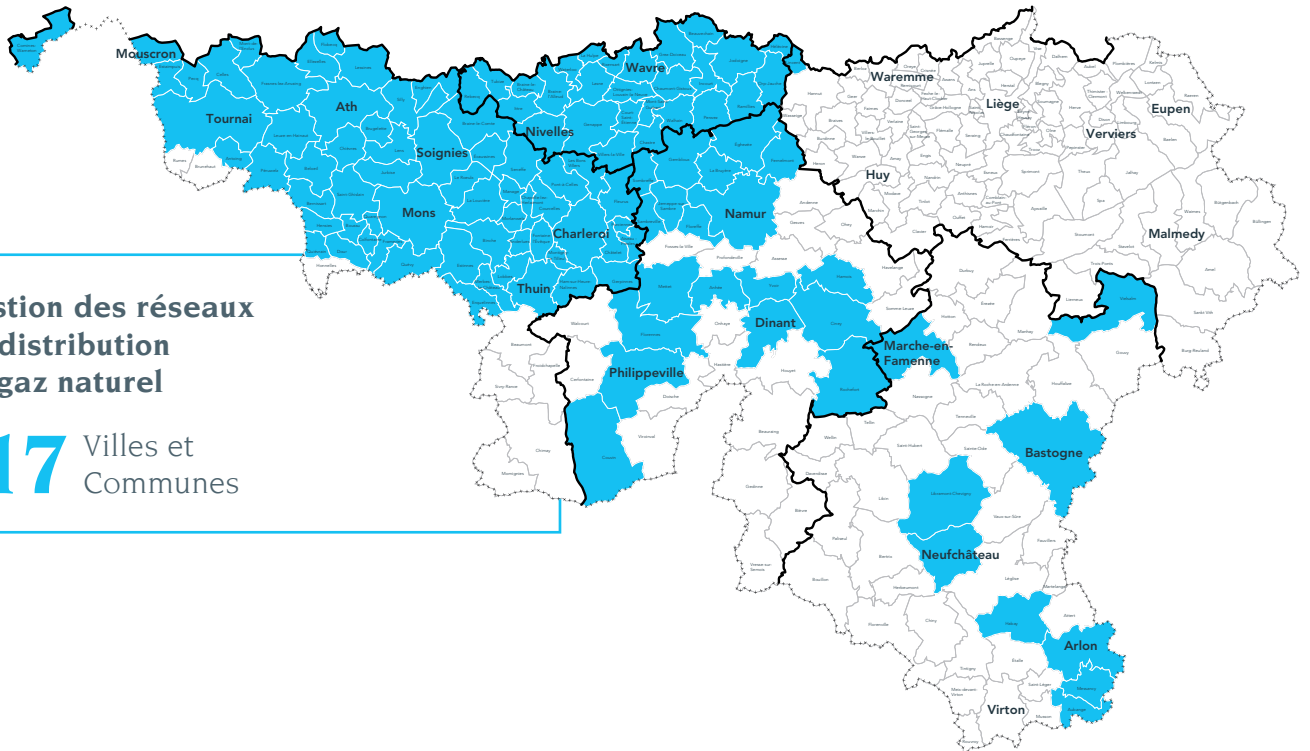
de la gestion du réseau de distribution d'électricité de la Commune hennuyère de Brunehaut, qui était historiquement assurée par notre entreprise. Après la période de négociations entre GRD et avec les autorités communales sur les conditions de ce transfert, la désignation de l'AIEG a été officiellement validée par le Gouvernement wallon à la fin 2025. La situation définitive a pris effet le 1^{er} janvier 2026.

Ces deux cartes présentent donc la situation qui prévaut pour ORES au début 2026.



Gestion des réseaux de distribution en électricité

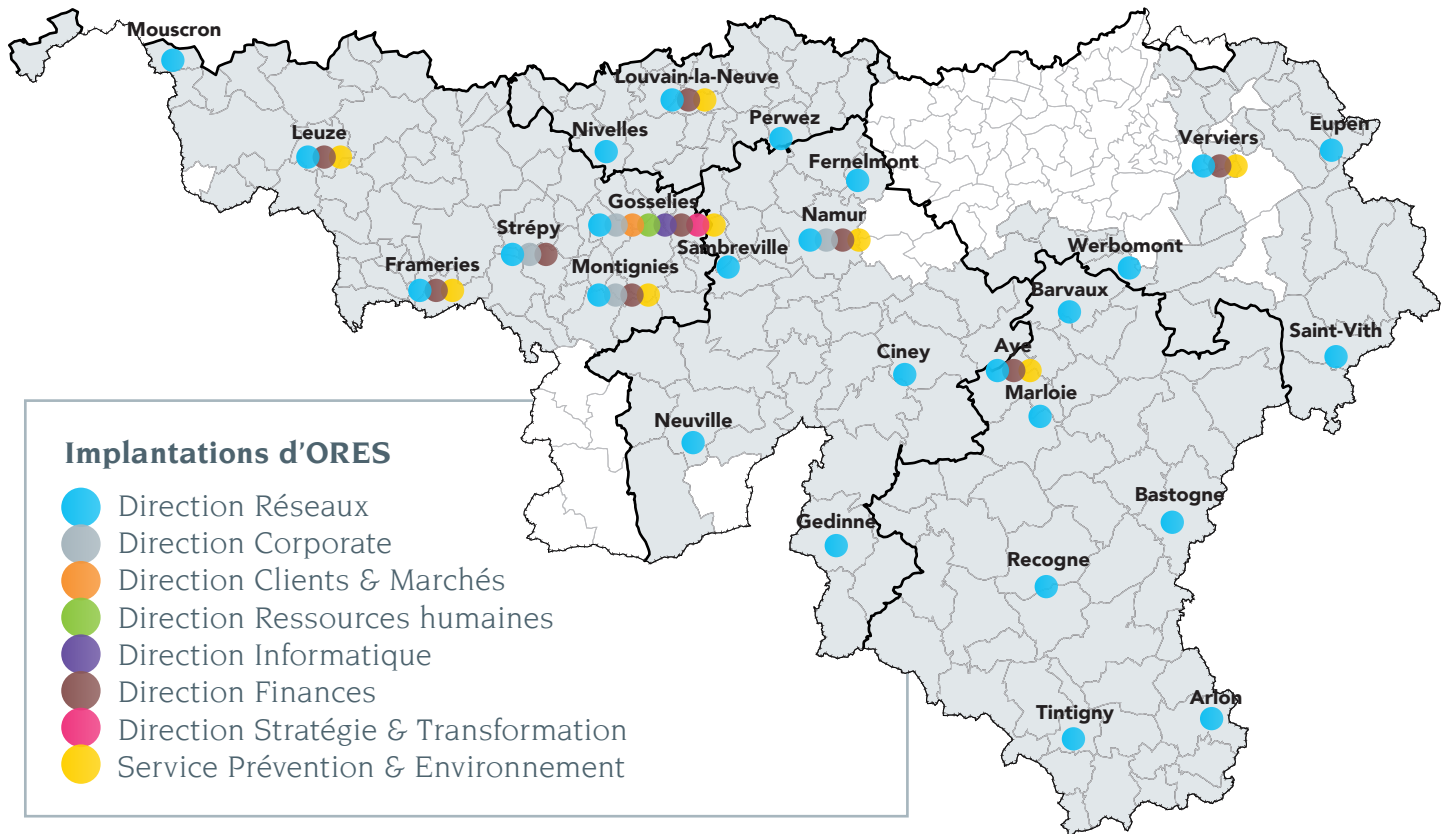
194 Villes et Communes



Gestion des réseaux de distribution en gaz naturel

117 Villes et Communes

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire de près de 75% des 261 des Villes et Communes de Wallonie.



La répartition géographique des 26 implantations de notre entreprise sur le territoire wallon est illustrée ci-dessus. Elle est garante d'un service de proxi-

mité visant à répondre le plus efficacement possible aux attentes de nos partenaires communaux, des clients et de toutes nos parties prenantes.

Structure actionnariale

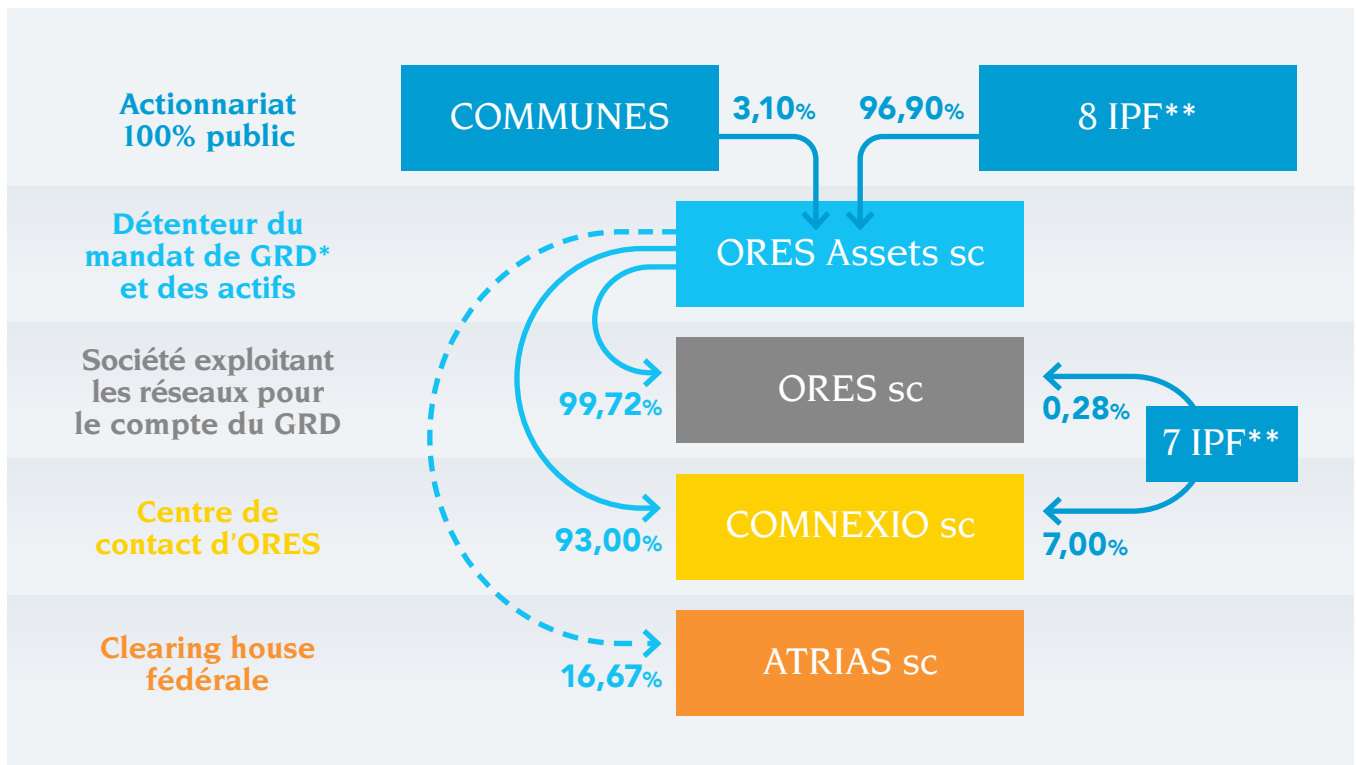
L'actionnariat d'ORES en tant que Groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution, ORES Assets. Il se compose des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles des 199 Villes et Communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir les Villes et Communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Il faut noter qu'après le 1^{er} janvier 2026 et la sortie de Brunehaut, le nombre de communes associées à ORES Assets est ramené à 198.

Outre la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, l'intercommunale ORES Assets sc possède des participations dans deux sociétés: d'une part, Connexio sc, filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne et, d'autre part, Atrias sc – détenue à hauteur de 16,67% – qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché.



Structure actionnariale du groupe ORES au 31 décembre 2025



* GRD: gestionnaire de réseaux de distribution ** IPF: intercommunale pure de financement. Associées en ORES Assets: Finest, Finimo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux. Associées en ORES sc et en Connexio: Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux

Chapitre

2



Rapport d'activités et de développement durable

2025 : chiffres et événements marquants 16

① Responsabilité sociétale et durabilité 20

② Les réseaux d'énergie, moteur de la transition énergétique 22

③ La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous 32

④ Ressources humaines, prévention et environnement 38

Avertissement

Durant l'année écoulée, ORES a poursuivi sa préparation à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations découlant de la transposition de la directive (UE 2022/2464) dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Toutefois, les instances européennes ont proposé et ensuite adopté une série de mesures de simplification administratives et de révision des normes en la matière dans le contexte du Paquet dit Omnibus (« Omnibus Package » – COM(2025) 80 et 81). La première a notamment conduit au printemps 2025 au report de deux ans des obligations auxquelles ORES devra répondre dans ce contexte. Notre entreprise procède en ce début 2026 à l'analyse précise des conséquences des modifications apportées au contenu de la directive et approuvées par le Parlement et le Conseil européens en décembre 2025.

Les informations et chiffres présentés en matière de durabilité dans le présent rapport restent fondés sur l'analyse de double matérialité validée par le Conseil d'administration de l'entreprise en septembre 2024, notamment en matière d'impacts, risques et opportunités (IRO). L'analyse de risques climatiques présentée au Comité de direction en décembre 2025 est évoquée au chapitre 4 « Ressources humaines, prévention et environnement ». Dans un souci de continuité par rapport aux années précédentes, les initiatives et performances de l'entreprise dans les dimensions sociétales dites ESG – environnement, thématiques sociales et gouvernance – sont à nouveau évoquées en référence à la méthodologie de la Global Reporting Initiative (GRI) à laquelle ORES se réfère depuis 2018 – voir à ce sujet le chapitre 3. Index GRI.

L'année 2025 a été marquée par une accélération majeure des activités liées à la transition énergétique. Le trajet engagé par ORES depuis plusieurs années en ce sens, à savoir concrètement, moderniser les infrastructures de distribution, améliorer la qualité de service, accompagner les clients dans leurs choix énergétiques et renforcer la résilience de ses systèmes tant physiques que numériques, s'avère de plus en plus crucial et notre action doit elle aussi s'accélérer. Ce chapitre décrit les principales réalisations de l'année, les évolutions observées ainsi que les actions entreprises pour soutenir et promouvoir une transition énergétique à la fois juste, efficace et durable sur les territoires parcourus par nos réseaux de distribution.

2025 – Chiffres-clés

DES ÉQUIPES EN CROISSANCE



2.953

collaborateurs et collaboratrices actifs
33,8% Femmes — Hommes 66,2%



31 heures

de formation (moyenne
par personne formée)

PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLON



≈ 2 millions

de points
de fourniture

ÉLECTRICITÉ	GAZ
1.424.431	540.739



> 23 millions

de MWh d'énergie
distribués

ÉLECTRICITÉ	GAZ
10.743.773 MWh	12.546.898 MWh



447.961

compteurs
communicants

ÉLECTRICITÉ	GAZ
423.362	24.599



› **60.000**
compteurs à
prépaiement actifs

ÉLECTRICITÉ
43.151

GAZ
16.961



› **57.800**
Clients
protégés

ÉLECTRICITÉ
38.061 clients

GAZ
19.790 clients



› **64.500**
km de réseaux
de distribution

ÉLECTRICITÉ
54.212 km

GAZ
10.289 km



472.394

luminaires
d'éclairage public communal
dont 67% en LED



UN ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

1,16 milliard €
chiffre d'affaires consolidé



DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

541 millions €
d'investissements bruts

Retour sur les événements marquants de 2025



Révision du revenu autorisé

FÉVRIER La CWaPE approuve la demande de révision du revenu autorisé d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029. Cette révision avait été demandée quelques semaines plus tôt par l'entreprise afin de financer le déploiement généralisé des compteurs communicants d'ici fin 2029.

Certification ISO 27001

MARS ORES devient le premier gestionnaire de réseau en Belgique à obtenir la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Cette norme définit un cadre strict pour la gestion de la sécurité de l'information, qui permet aux entreprises de mieux protéger leurs données et leurs systèmes.

Image d'entreprise

MARS Une grande campagne de notoriété est lancée à travers la Wallonie pour créer un climat positif autour d'ORES et faciliter l'acceptation de ses chantiers, essentiels à la modernisation du réseau électrique. Second objectif : mieux faire connaître l'entreprise à la fois comme acteur clé de la transition énergétique et comme employeur attractif.

Déploiement des compteurs

AVRIL Généralisation du déploiement des compteurs communicants en Wallonie : une étape majeure est franchie avec l'attribution – conjointe avec RESA – du marché de déploiement à la société momentanée « ENZO ». Composé d'Infra Group, APK Group, Circet et Kobor, le consortium devra installer quelque 700.000 compteurs sur le territoire desservi par ORES, dans le respect d'exigences élevées en termes de qualité d'exécution, satisfaction client et maîtrise des outils informatiques. Après les travaux préparatoires, le déploiement opérationnel débute en septembre.

Nouveaux investisseurs

AVRIL Finalisation d'une opération de financement obligatoire de 250 M€ avec des investisseurs institutionnels américains et un investisseur canadien. La démarche vise à diversifier les sources de financement et à sécuriser des conditions avantageuses pour le soutien des investissements d'ORES liés à la transition énergétique.

Déclaration des bornes

MAI Les détenteurs de véhicule électrique sont invités à déclarer leur borne de recharge résidentielle dans le cadre d'une campagne de communication. Pour ORES, il s'agit de mieux appréhender l'évolution des comportements et d'orienter plus efficacement les investissements dans les réseaux électriques pour répondre aux besoins existants.

Tarification dynamique

JUIN Les systèmes informatiques d'ORES évoluent pour permettre la transmission aux fournisseurs des données de consommation « quart horaire » provenant des compteurs communicants. Grâce à cette avancée, les clients pourront opter pour des contrats à tarification dynamique et, depuis le début 2026, pour le tarif de distribution « Impact » qui les incite à consommer l'électricité lorsque celle-ci est la plus abondante.

Évolution du Portail myORES

JUIN Après l'ouverture en avril d'un nouvel espace web dédié à l'accompagnement des grandes entreprises dans le contexte de la transition énergétique, ORES fait évoluer son portail client myORES. Celui-ci devient accessible à l'ensemble des clients, avec en corollaire une simplification des démarches de connexion et d'authentification via itsme®.

Journée d'information et d'échanges

JUIN Le 24 juin, ORES réunit des producteurs d'énergie renouvelable, des spécialistes du stockage ainsi que des porteurs de projet pour une journée d'information et d'échanges. Au menu, les solutions proposées pour leurs démarches de raccordement au réseau et une sensibilisation aux enjeux liés à la flexibilité.

Nouveau Directeur Informatique

JUILLET Frédéric Mallefait devient le nouveau Directeur Informatique d'ORES. Fort d'une solide expérience en transformation digitale et pilotage de grands projets technologiques, il intègre le Comité de direction avec pour mission de renforcer la synergie entre l'IT et les métiers et soutenir les ambitions stratégiques d'ORES.

Développement du smart grid

SEPTEMBRE Mise en service de l'ADMS, une étape cruciale dans le développement du smart grid. Ce passage à un nouveau mode de conduite centralisée du réseau haute tension est le fruit de cinq années de travaux consacrés à la modernisation de l'outil de supervision et à l'évolution des processus opérationnels. Pierre angulaire de la gestion du réseau en temps réel, l'ADMS va permettre l'anticipation des congestions, le pilotage des charges flexibles et le soutien à la flexibilité contractuelle.

Nouveau site d'exploitation

OCTOBRE Ouverture d'un nouveau site d'exploitation ORES en Brabant wallon. Située dans le « zoning Nord » de Nivelles, l'implantation permet aux équipes techniques de disposer d'un point de ravitaillement pratique ainsi que d'espaces de bureaux ou de réunion dans l'ouest de la Province.

10 ans de Connect My Home

DÉCEMBRE « Connect My Home » fête ses 10 ans. Lancé en 2015 par ORES et Proximus, ce service permet de réaliser les raccordements d'une nouvelle habitation en une seule journée via une demande unique. Depuis lors, il s'est enrichi avec l'intégration de la SWDE et VOO (Orange) en 2016, puis de RESA en 2024. Sur cette décennie, près de 17.000 clients en ont bénéficié et ont vu leurs démarches auprès des différents partenaires considérablement simplifiées, grâce à la coordination assurée par ORES.

Concertation sociale

DÉCEMBRE Le 18 décembre, le trajet de revalorisation des métiers techniques d'ORES est finalisé entre les partenaires sociaux de l'entreprise au sein de l'instance compétente. Quatre accords locaux sont conclus pour permettre à une partie du personnel technique d'accéder à des améliorations dans le trajet de carrière, voire à des évolutions dans leur fonction.

Financement du réseau

DÉCEMBRE ORES obtient un prêt de 280 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement dans le contexte de la modernisation de son réseau électrique et de sa contribution à la transition énergétique. Ce prêt confirme la confiance de la BEI dans la solidité et la gouvernance financière de l'entreprise.

① Responsabilité sociétale et durabilité



L'engagement sociétal d'ORES se concrétise avant tout dans la mobilisation de l'entreprise en faveur de la transition énergétique et sa modernisation pour relever les défis actuels et futurs liés à cette transition. Notre action au quotidien est essentielle pour l'atteinte des objectifs de durabilité de la Région wallonne. Parallèlement en 2025, les évolutions réglementaires en matière de reporting de durabilité ont influé sur le trajet de mise en conformité entamé l'année précédente.



Dans un souci de continuité avec les rapports des années antérieures, l'action d'ORES en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique est décrite dans cette édition 2025 à travers les chapitres consacrés aux réseaux de distribution, à la qualité de la relation clientèle, aux ressources humaines, la formation, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que la politique de gestion environnementale. Les aspects liés à la gouvernance de l'entreprise sont traités à la fois au chapitre 3. **Index GRI** et au chapitre 6. **Rapports de rémunération** où sont présentés notamment les organes de gestion.

Une année de transition à divers égards

Au début 2025, ORES poursuivait sa préparation aux obligations découlant de la directive CSRD (EU 2022/2464) relative au reporting de durabilité et à sa traduction en droit national. La première échéance était fixée pour 2026 et la publication du reporting relatif à l'exercice 2025. Mais en mars, pour simplifier le processus de reporting et réduire la charge administrative induite sur les entreprises, la Commission européenne a adopté l'initiative dite «**Stop the clock**» qui a reporté l'entrée en vigueur de certaines obligations.

L'application des exigences CSRD pour ORES a ainsi été retardée de deux ans. En parallèle, la Commission a lancé un processus de simplification des normes composant la CSRD, qui n'a trouvé son aboutissement qu'à la toute fin de l'année.

Dans le contexte de l'analyse des conséquences concrètes de la nouvelle directive CSRD adoptée par le Parlement européen à la mi-décembre 2025 et publiée en février 2026, ORES a donc choisi de conserver son modèle de reporting de durabilité habituel, tout en poursuivant sa préparation aux exigences à venir. Ce travail se fonde sur une sélection de mesures et d'indicateurs alignés sur le résultat de l'analyse de double matérialité validée par le Conseil d'administration. Les thématiques qui ont été identifiées comme matérielles lors de cette analyse, conformément aux exigences des normes européennes d'information

en matière de durabilité («**ESRS**») en termes d'impacts, de risques et opportunités¹, sont les suivantes :

ENVIRONNEMENT
Changement climatique
Gestion des déchets
SOCIAL
Bien-être et sécurité au travail
Formation, employabilité, diversité et inclusion
Accessibilité en termes de coûts
Qualité du service
GOVERNANCE
Gouvernance et éthique
Évolution de la culture d'entreprise

Ces différents sujets et les indicateurs correspondants seront abordés au fil de ce rapport.

Plus globalement, dans ce nouveau cadre réglementaire évolutif, la politique de durabilité d'ORES fait l'objet d'une réflexion au sein de la Coordination RSE de l'entreprise. Les membres de cet organe de discussion et de concertation représentent l'ensemble des Directions de l'entreprise, ils/elles soutiennent la dynamique interne de développement durable et promeuvent des initiatives porteuses en termes de durabilité. La réflexion en cours, toujours adossée comme par le passé aux objectifs de développement durable des Nations Unies, vise à redéfinir et aligner la politique de durabilité pour l'articuler plus concrètement autour des thématiques matérielles évoquées ci-avant et sur la base des indicateurs de suivi intégrés dans la nouvelle version de la CSRD.



La politique de durabilité d'ORES fait l'objet d'une réflexion au sein de la Coordination RSE de l'entreprise.

¹ Voir à ce sujet le Rapport annuel 2024, p. 21.

② Les réseaux d'énergie au cœur de la transition énergétique



L'année 2025 a vu à la fois des avancées majeures pour la gestion des réseaux, mais aussi l'atteinte de certaines contraintes de capacité, avec des problèmes de plus en plus prégnants d'accès à la puissance électrique, particulièrement depuis les infrastructures du réseau de transport géré par Elia. Face à la multiplication des défis, ORES maintient le cap : nous continuons d'investir massivement, nous optimisons les installations et nous avons entamé le déploiement généralisé des compteurs communicants tout en consolidant la chaîne communicante permettant une utilisation optimale des données.



Investissements et modernisation du réseau électrique

Après une année 2024 marquée par un focus sur la résolution des problèmes de décrochage d'onduleurs signalés par un nombre considérable de prosumers, l'exercice 2025 a vu l'accélération du trajet de modernisation du réseau électrique basse tension. D'une part, à travers des travaux d'investissement visant le long terme – nouvelles connexions, cabines de distribution supplémentaires, réaménagement de circuits locaux – et d'autre part, via des opérations ciblées d'ajustement technique ou d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau dans certains quartiers. Au terme de ces deux années, pas moins de 5.700 chantiers ont été réalisés sur le réseau basse tension. Ceux-ci ne permettent pas toujours d'apporter une solution complète aux difficultés vécues par les prosumers, mais les taux de résolution sont en progression. Les investissements vont se poursuivre pour permettre de maximiser l'intégration et l'injection d'électricité renouvelable sur nos infrastructures, tout en optimisant leur fonctionnement grâce notamment à des outils prédictifs basés sur des algorithmes et le recours à l'intelligence artificielle.

Les problèmes rencontrés ne concernent plus seulement les phénomènes de surtension liés aux productions décentralisées, mais le réseau est confronté à des sous-tensions lorsque l'appel de charge – notamment en début de soirée avec la multiplication notable des bornes individuelles pour véhicules électriques et le développement des pompes à chaleur – dépasse la puissance disponible sur le réseau.



Puissance disponible : un enjeu crucial

La lutte contre le dérèglement climatique via la décarbonation passe inévitablement par l'électrification rapide des usages de consommation domestiques et industriels. Les besoins augmentent de manière exponentielle et les demandes de réservation de puissance électrique explosent : +90% pour les parcs éoliens, +260% pour les stations de recharge rapide et +228% pour les parcs de batteries sur la période d'avril 2024 à avril 2025². Une nouvelle réalité émerge : celle de l'insuffisance de la puissance électrique disponible sur les réseaux, particulièrement au niveau des infrastructures du réseau de transport géré par Elia. Le défi ne se pose pas en termes de production d'électricité mais au niveau de sa mise à disposition et de son acheminement.

De nombreux postes de transformation électrique, maillons essentiels du réseau de transport qui font le lien avec le réseau de distribution, sont aujourd'hui déjà saturés.

FACE À CETTE SITUATION, LES ÉQUIPES D'ORES ET D'ELIA, LE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL À TRÈS HAUTE TENSION, AGISSENT DE CONCERT POUR DÉGAGER DES SOLUTIONS. DEUX VOIES D'ACTION SONT EMPRUNTÉES.

- 1** La mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux en amont sur le réseau de transport par Elia.
- 2** La concrétisation de solutions de flexibilité pour mieux partager la puissance électrique encore disponible. Toutefois, pour cela, des décisions politiques et réglementaires sont nécessaires afin de mieux organiser les demandes de raccordement et éviter de bloquer des capacités électriques pour des projets hypothétiques. Il faut aussi pouvoir mieux répartir les capacités disponibles entre différents types de projets et d'activités industrielles. Un appel a été lancé en ce sens auprès des instances politiques et réglementaires. Fin 2025, un décret permettant des raccordements flexibles a été approuvé par les autorités wallonnes et sa mise en œuvre est initiée en 2026.

² Évolutions présentées dans le Plan d'adaptation d'ORES.

Compteurs communicants, captation des données et smart grid

L'année 2025 marque aussi un tournant majeur avec le déploiement généralisé des compteurs communicants en Wallonie. D'ici fin 2029, tous les clients d'ORES en seront équipés, ce qui représentera plus de 1,5 million de compteurs. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un marché public conjoint a été lancé avec RESA. Il offre une solution intégrée couvrant l'ensemble du processus, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'installation du compteur. Le marché a été attribué à l'entreprise momentanée ENZO, composée des sociétés Infra Group, APK Group, Circet et Kobor. Depuis septembre 2025, les équipes techniques ont entamé le déploiement

dans plusieurs Villes et Communes de Wallonie. Cet énorme chantier est suivi de près, sur leurs territoires respectifs, par les équipes des deux gestionnaires de réseau qui supervisent le bon déroulement des opérations et la qualité de service.

La captation des données de consommation et d'injection via ces compteurs va permettre de compléter l'analyse et de suivre l'évolution des phénomènes de surtensions et sous-tensions sur le réseau basse tension, en tenant compte en particulier du développement des bornes de recharge et des pompes à chaleur. En parallèle, les systèmes informatiques de l'entreprise ont été

adaptés pour permettre la transmission des données de consommation avec une granularité de 15 minutes. Les clients qui le souhaitent pourront disposer de cette information et, le cas échéant, bénéficier des nouvelles formules tarifaires proposées par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau. Ces formules sont conçues pour encourager une consommation plus responsable et plus flexible, alignée sur les périodes où l'énergie est la plus abondante et donc la moins chère.

De plus, ORES a franchi en septembre 2025 un cap décisif vers ce que l'on a coutume d'appeler le **smart grid**. Notre entreprise est en effet devenue le premier gestionnaire de réseau de distribution wallon à déployer un système de type ADMS (Advanced Distribution Management System) qui permet la supervision, le contrôle et l'optimisation du réseau de distribution électrique haute tension en temps réel. C'est un levier essentiel de la transition vers un réseau plus intelligent, plus réactif et mieux préparé aux défis énergétiques. L'outil est indispensable à la mise en œuvre de solutions de flexibilité à l'échelle du réseau puisqu'il offre une capacité accrue d'anticipation et de prévention des risques de congestion ; il permet aussi le pilotage à distance des sources décentralisées : charges modulables, productions renouvelables, unités de stockage... Son déploiement ponctue un parcours de cinq ans, marqué non seulement par l'implémentation d'un système informatique de pointe, mais aussi par une révision complète de l'organisation et des processus internes de gestion du réseau haute tension, et l'adoption de nouvelles mesures de sécurité. Il marque aussi la fin d'un cycle technologique avec l'abandon du système de supervision et de télécontrôle SCADA utilisé depuis les années 1990.



Le réseau électrique en quelques chiffres

En 2025, plus de 449 millions d'euros ont été investis dans le réseau électrique. Outre les renforcements et l'optimisation des infrastructures de distribution, leur « smartisation » via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques et la mise en œuvre du système ADMS (voir ci-contre) sont les pierres angulaires de cette évolution. À la fin de l'exercice, près de 14,5% de notre parc total de 23.562 cabines de distribution étaient télécontrôlés. Par ailleurs, le déploiement du comptage électronique et communicant chez les clients se poursuit : près de 112.000 nouveaux compteurs communicants ont été installés en 2025, portant ainsi le total à 423.362 unités sur notre réseau.

Les réseaux en basse et haute tension d'ORES s'étendent sur 54.212 km. En 2025, plus de 880 km de nouveaux câbles ont été posés, 301 nouvelles cabines de distribution ont été installées et nos équipes ont procédé à un peu plus de 6.900 nouveaux raccordements en basse tension, correspondant à quelque 10.150 nouveaux compteurs. Dans le contexte de la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques, des lignes aériennes ont été enfouies pour un total de 40 km cette année. Nos réseaux électriques ont permis la distribution de plus de 10,7 millions de MWh en 2025, soit un volume sensiblement équivalent à celui de 2024.

Près de 37% d'énergie renouvelable

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Région wallonne dans le cadre du Plan Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts – ou 6.000 MVA – de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030 sur son territoire. Au 31 décembre 2025, 307.638 installations de production d'énergie renouvelable, tous types confondus, étaient raccordées au réseau électrique d'ORES, représentant une puissance totale de 3.683 MVA. (voir illustrations ci-après).

En unités de production, c'est toujours le photovoltaïque qui se taille la part du lion. Après le boom de 2023 – près de 100.000 nouvelles unités raccordées (+60% vs.2022) – le fort ralentis-

sement observé en 2024 – 15.000 nouvelles installations – se confirme en 2025, puisqu'un peu moins de 10.000 nouvelles unités ont été raccordées au réseau.

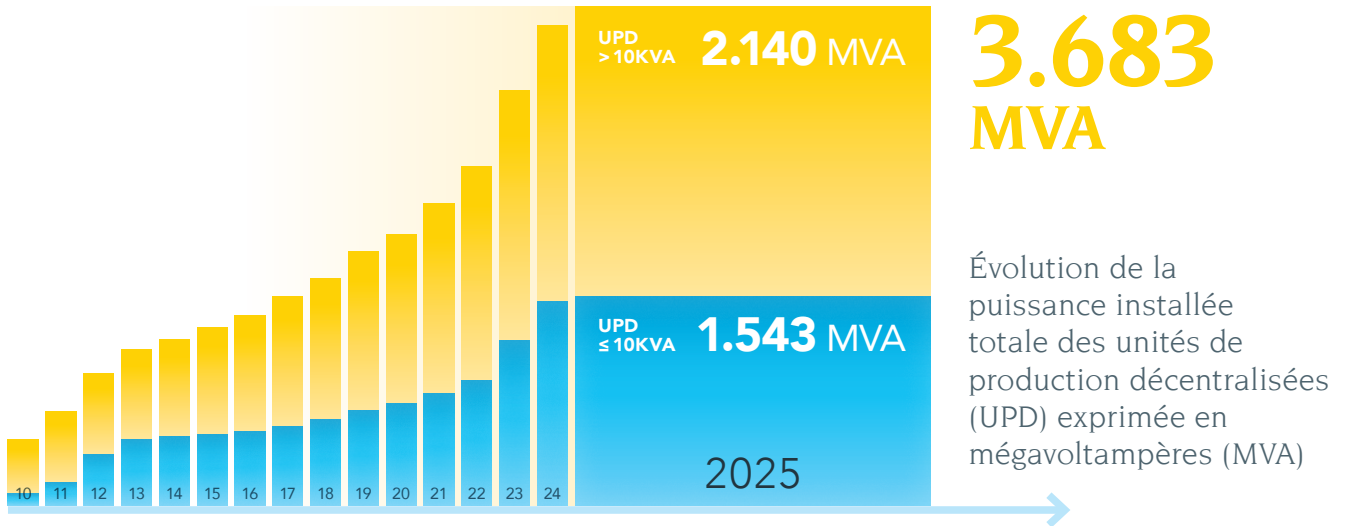
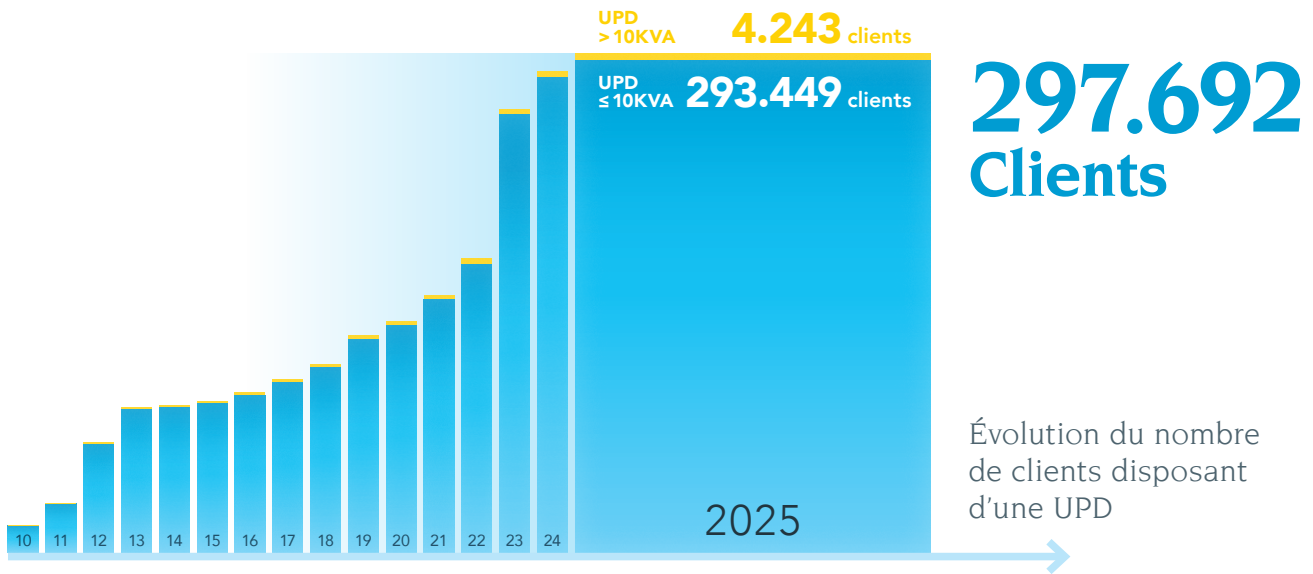
Avec près de 4 GWh injectés sur nos réseaux au terme de 2025, la production électrique de l'ensemble des unités renouvelables sur notre territoire a couvert près de 37% du total de l'électricité ayant transité sur notre réseau. La production photovoltaïque a augmenté de 11,6% en un an alors qu'on note une très légère diminution des volumes générés par les éoliennes (-0,6%).

Les tableaux et graphes ci-après traduisent le développement des énergies renouvelables sur notre réseau.



Nombre d'unités de production décentralisées (UPD) officiellement enregistrées sur le réseau ORES au 31 décembre 2025





63,4%
SOURCES
CONVENTIONNELLES

Part et origine
de l'énergie
renouvelable
injectée sur
le réseau ORES

36,6%

SOURCES
RENOUVELABLES:

18,6% Éolien

12,3% Photovoltaïque

2,9% Cogénération

1,9% Biomasse

0,9% Hydraulique

De grands chantiers partout en Wallonie

D'est en ouest, les équipes techniques d'ORES ont mené des travaux importants durant l'année. En Communauté germanophone et dans le sud-est de la Province de Liège, de grosses sous-stations ont été rénovées et des câbles haute et basse tension remplacés. En Province de Luxembourg, outre des renforcements de lignes basse tension sur une trentaine de kilomètres, 14 cabines haute tension principales ont été modernisées et les 16 autres le seront en 2026. En Province de Namur, le réseau haute tension de Ciney a été modernisé dans le contexte de l'alimentation électrique d'un nouveau zoning. En Brabant wallon, des chantiers d'envergure ont été réalisés: installation de transformateurs autorégulants, régulateurs basse tension, rénovation de cabines... En Hainaut, on peut signaler la pose de plusieurs kilomètres de câbles haute tension pour la connexion des parcs éoliens de Ventis sur les communes de Soignies, BraineleComte et Gouy, les grands travaux réalisés pour l'approvisionnement électrique du complexe scientifique Biotech 5 à Gosselies, le déplacement d'installations électriques et gazières dans le cadre de la réhabilitation d'un pont historique à La Louvière, la finalisation d'un chantier stratégique pour Infrabel à Mons ou encore, en Wallonie picarde, l'abandon d'environ 7 km de réseau aérien et les travaux de raccordement de deux parcs éoliens au nord de Tournai et à Basècles.



Statistiques techniques liées à la gestion du réseau

La première mission d'ORES consiste avant toute chose à garantir la sécurité et la qualité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs desservis via ses réseaux. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. La qualité des services techniques est mesurée à travers différents indicateurs, suivis par le régulateur régional.

En 2025, ces indicateurs présentent des chiffres contrastés. Nos équipes ont dû procéder à des dépannages sur le réseau à 11.875 reprises en 2025 – soit 32 interventions en moyenne par jour – un chiffre en réduction de 5% par rapport à 2024. Les délais moyens d'intervention et de rétablissement du courant

sur le réseau haute tension sont communiqués dans le tableau ci-après (en heure): si les délais d'intervention sont en légère amélioration, en revanche, les durées d'interruption de l'alimentation électrique s'allongent.

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont liées à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi à des intempéries voire à des agressions extérieures – le

plus souvent des câbles arrachés par des entreprises de travaux. L'indicateur relatif à la durée moyenne nécessaire pour clôturer un dépannage est en dégradation sensible par rapport à l'année précédente (+ 4 minutes). Enfin, le nombre d'occurrences où l'intervention de nos techniciens a nécessité une coupure de plus de 6 heures – haute et basse tension confondues – est en hausse: 203 en 2025 contre 163 en 2024. Les conditions de précipitations hivernales, notamment en janvier 2025, expliquent en partie cette augmentation.

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2024	2025
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:42:20	00:42:01
Temps moyen d'interruption	02:30:06	02:41:20
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non-planifiée	00:33:00	00:31:00
Temps moyen d'interruption	00:34:17	00:38:44
INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2024	2025
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:55:34	00:55:46
Durée moyenne de clôture d'intervention	02:02:47	02:06:40



Grâce au déploiement des nouveaux modèles de lampes beaucoup moins gourmandes en énergie, la puissance installée totale du parc continue de baisser.

Modernisation du parc d'éclairage public : de plus en plus de LED

En 2025, ORES a poursuivi le programme de modernisation de l'éclairage public lancé au niveau de toute la Région wallonne en 2019 et échelonné sur 10 ans. Nos équipes organisent le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de dimming). En moyenne, la mise en œuvre de ce programme entraîne une réduction significative de la consommation électrique des équipements concernés, dans une fourchette de 60 à 65%. Cette amélioration s'avère très intéressante financièrement pour les communes puisque l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une entité moyenne.

Globalement, à l'échelle du territoire couvert par l'entreprise, cela représente un investissement total de plus de 240 millions d'euros dont près de 70 sont financés par ORES. Le reste de l'enveloppe est supporté par les autorités communales bénéficiaires et couvert grâce aux économies réa-

lisées sur les coûts d'énergie et d'entretien induites par les nouveaux luminaires. Lorsque l'ensemble du plan sera achevé, plus de 100.000 MWh de consommation électrique seront économisés tous les ans par les Villes et Communes concernées, ce qui correspond à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO₂.

À la fin de 2025, nos équipes avaient procédé au remplacement de pratiquement 67% des luminaires communaux : près de 319.000 points sont désormais équipés en LED, dont 98%

sont « dimmables ».

Le nombre de luminaires gérés par l'entreprise a très légèrement augmenté en 2025. Toutefois, grâce au déploiement des nouveaux modèles de lampes beaucoup moins gourmandes en énergie, la puissance installée totale du parc, soit 26.891 kW, continue de baisser (-8% en un an) tout comme sa consommation globale qui atteignait 85.651 MWh à la fin 2025 (-8,35%). Le passage au LED a aussi une influence positive sur le nombre de dépannages de luminaires nécessaires qui a diminué de 26% en un an.

Évolution de la composition du parc d'éclairage public communal géré par ORES

NOMBRE D'OUVRAGES PAR TYPE DE LAMPE	2024	2025
NaLP - sodium basse pression	7.248	7.740
NaHP - sodium haute pression	129.846	98.145
MHHP - halogénures/iodures métalliques	55.491	46.872
LED - diodes électroluminescentes	277.104	318.943
Autres	721	694
Total	470.410	472.394

Des activités gazières en transition également

Le réseau de distribution de gaz est un élément essentiel de l'activité d'ORES : en 2025, il a permis de distribuer 12,5 millions de MWh d'énergie à plus de 540.000 clients dans 117 communes wallonnes. Toutefois, son avenir est lié aujourd'hui aux objectifs européens et wallons de décarbonation du chauffage et de l'industrie.

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone attendue en 2050, la gestion du réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment liés à une potentielle réduction d'activité – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau pourra jouer dans la transition tant chez les particuliers que dans les entreprises. À l'avenir, il devrait permettre de distribuer d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel : biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels, voire à terme hydrogène vert. À court et moyen terme, il permet également de soulager un réseau électrique très fortement sollicité.

À la fin de 2025, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES, respectivement à Fleurus, Quévy et Les Bons Villers. Globalement, elles ont injecté plus de 177 GWh de gaz vert dans le réseau en 2025, soit l'équivalent de



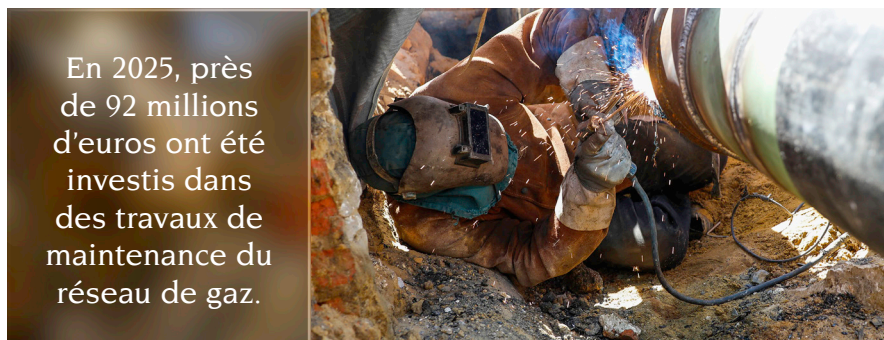
Fin 2025, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES, respectivement à Fleurus, Quévy et Les Bons Villers.

la consommation moyenne de près de 10.000 ménages. Trois offres de raccordement pour environ 180 GWh ont été transmises par nos services à des porteurs de projets. Ils étudient aussi le raccordement de 150 GWh supplémentaires. L'ensemble de ces dossiers permettrait – sur la base des volumes actuels – de disposer à terme de 4% de gaz vert dans nos réseaux.

Il faut noter que dans le cadre de son plan d'investissement, ORES a prévu des enveloppes spécifiques afin de favoriser l'injection de biométhane. Les montants correspondants émanent de différentes demandes de subsides issus du Plan de Relance wallon (2023-2024) et portent sur la réalisation de bouclages pour augmenter la capacité d'accueil des réseaux en période estivale

et sur l'installation des cabines nécessaires. En Brabant wallon par exemple, des travaux d'interconnexion entre les réseaux moyenne pression de Nivelles et Ittre ont été lancés et 6,8 km de canalisations seront posés à cette fin.

Notre entreprise continue aussi à consacrer une part importante de ses investissements à l'entretien et à la sécurité du réseau de gaz. En 2025, près de 92 millions d'euros ont été investis dans des travaux de maintenance, d'assainissement et de rénovation, des augmentations de capacité ou le raccordement de nouveaux clients. Même si aucune grande extension n'est envisagée depuis plusieurs années – 75 kilomètres à peine de nouvelles canalisations ont été installés en 2025 – il est fondamental de garantir la qualité du réseau via le remplacement des infrastructures les plus anciennes. Le réseau s'étend actuellement sur 10.289 km, essentiellement en conduites en polyéthylène (7.200 km) et acier (3.051 km). Durant l'année, nos équipes ont installé 2.219 nouveaux branchements, correspondant à 6.139 compteurs supplémentaires, et un peu plus de 2.500 branchements ont été rénovés.



En 2025, près de 92 millions d'euros ont été investis dans des travaux de maintenance du réseau de gaz.

Contrôles et sécurité

Le début de 2025 a été marqué par la mise en œuvre opérationnelle, au niveau fédéral et régional, de la réglementation Méthane (EU 2024/1787) adoptée au niveau européen l'année précédente. Cette réglementation impose aux entreprises distributrices de gaz un renforcement majeur de leurs obligations en matière de détection, mesure, déclaration et réduction des fuites de méthane. Elle s'inscrit dans la dynamique européenne exigeant des standards de surveillance parmi les plus stricts afin que les opérateurs gaziers maîtrisent mieux leurs émissions fugitives de méthane.

ORES s'y était préparée et a mis en œuvre un nouveau programme de surveillance systématique de son réseau assorti d'exigences renforcées par rapport au passé, notamment en termes de fréquence d'inspection. La réglementation encadre également les pratiques d'éventage et de torchage, limitant leur usage aux seuls cas d'urgence ou de sécurité. Des mesures internes ont été prises en ce sens durant l'année, avec la révision de certaines procédures et l'acquisition d'un nouveau véhicule de détection des fuites.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2024	2025
Moyenne pression	731	1.281
Basse pression	1.336	2.257
Total	2.067	3.538

RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2024	2025
Interventions suite aux contrôles systématiques sur le réseau	248	256
Interventions suite à un appel de tiers	1.125	1.146

Dans ce nouveau contexte, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz doit être contrôlée dans des intervalles plus courts. L'accélération du tempo de la recherche systématique des fuites a permis de contrôler pas moins de 3.538 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression – soit une augmentation de 71% par rapport à 2024 – et 256 fuites ont été détectées et réparées dans ce contexte.

La sécurité demeure ultra-prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou d'une fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une légère baisse de la durée moyenne d'intervention en 2025.

TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS)	2024	2025
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:45:27	00:45:49
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:28:51	01:25:28



L'accélération du tempo de la recherche systématique des fuites a permis de contrôler pas moins de 3.538 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression, soit une augmentation de 71% par rapport à 2024.

Panne à Mons : mobilisation des équipes et priorité à la sécurité

À la mi-février 2026, une défaillance matérielle dans une cabine du réseau de gaz a entraîné une interruption de l'alimentation affectant environ 12.000 foyers et commerces sur le territoire de la Ville de Mons durant plusieurs jours. Par mesure de sécurité, l'ensemble des compteurs concernés a dû être fermé le temps de la réparation, pour ensuite être remis en service progressivement et de manière individualisée par nos équipes techniques, assistées par des collègues d'autres gestionnaires de réseau. Cet évènement a remis en exergue toute l'importance de la mission première d'ORES, à savoir garantir l'alimentation des consommateurs, mais aussi la priorité accordée à la sécurité en toutes circonstances.



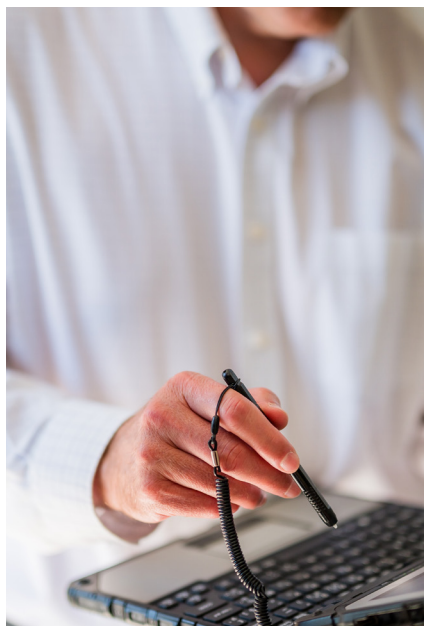
Informatique, cybersécurité et certification ISO 27001

Avec l'accélération de la transition énergétique, la digitalisation croissante et l'évolution des exigences réglementaires, les systèmes d'information occupent une place de plus en plus centrale dans le fonctionnement opérationnel d'ORES. L'IT est aujourd'hui un levier essentiel de performance, de fiabilité et de résilience pour l'ensemble des métiers. Elle est au cœur de processus critiques : supervision et exploitation des réseaux, déploiement des compteurs communicants, gestion des données, continuité d'activité, cybersécurité et intégration progressive de nouvelles technologies liées à la transition.

En 2025, cette réalité s'est traduite par un renforcement significatif du rôle structurant de l'IT, tant comme support aux métiers que comme composante clé de la gestion des risques et de la conformité. Un cadre de gouvernance des architectures IT a été formalisé et diffusé au sein de l'organisation. Il vise

notamment à assurer la standardisation et la cohérence des solutions ainsi qu'à renforcer l'alignement entre projets informatiques et objectifs opérationnels.

Les métiers d'ORES dépendant de plus en plus de ces systèmes numériques



interconnectés, la cybersécurité est devenue une condition indispensable à la continuité et à la fiabilité des activités. Un plan d'action spécifique est mis en place pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, tout en assurant aux métiers un environnement de travail fiable, conforme et résilient.

Enfin, il faut souligner le jalon majeur posé avec l'obtention en mars 2025 de la certification ISO/IEC 27001 pour l'ensemble des activités et des sites d'ORES. Fruit du travail approfondi mené depuis plusieurs années – formalisation des processus, identification et correction de non-conformités mineures, déploiement de plans d'actions pour renforcer durablement la sécurité informatique –, cette certification confirme que le système de management de la sécurité de l'information mis en place est conforme aux standards internationaux les plus exigeants.

③ La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous



2025 a confirmé le rôle majeur de la relation client dans la réussite progressive de la transition énergétique. De nombreuses initiatives sont prises pour accompagner au mieux les clients dans un contexte inédit. Une chose est sûre : l'époque du « tout, tout le temps, partout, tout de suite » est révolue pour ce qui concerne l'accès à la puissance électrique. Il faut désormais pouvoir anticiper, adopter des comportements de consommation vertueux et privilégier l'autoconsommation et la flexibilité.



Grandes entreprises : transparence et anticipation

Dans un contexte où la puissance disponible devient un facteur déterminant pour la croissance économique, l'accent a aussi été mis par les services d'ORES sur l'information et l'accompagnement des « grands comptes », notamment face aux défis de l'électrification de leurs processus. Notre entreprise a choisi d'aller à la rencontre de ses 350 plus grands clients afin d'appréhender très précisément les stratégies de développement et de transition de ces industries et entreprises. Il faut pouvoir anticiper leurs besoins futurs à court, moyen et long terme et les inclure dans les plans d'investissement liés à la modernisation du réseau. Les besoins répertoriés sont intégrés dans un Plan de puissance mis en place en collaboration avec RESA et

Elia de manière à disposer d'une vision prospective de la demande en électricité à l'échelle wallonne, qui sera intégrée dans les plans d'adaptation respectifs des gestionnaires de réseaux.

Compte tenu des difficultés de raccordement rencontrées par un grand nombre d'entreprises clientes en électricité – ORES compte aujourd'hui près de 500 grands comptes – et de la nécessité de les guider notamment sur les nouvelles modalités de flexibilité, ORES a étoffé son équipe d'account managers en 2025. Pour plus d'efficacité, ils sont dédiés à des territoires et des segments de clients spécifiques. Un outil de gestion des grands comptes a également été développé en appui de cette approche.



Une relation client renforcée avec les clients résidentiels grâce au numérique

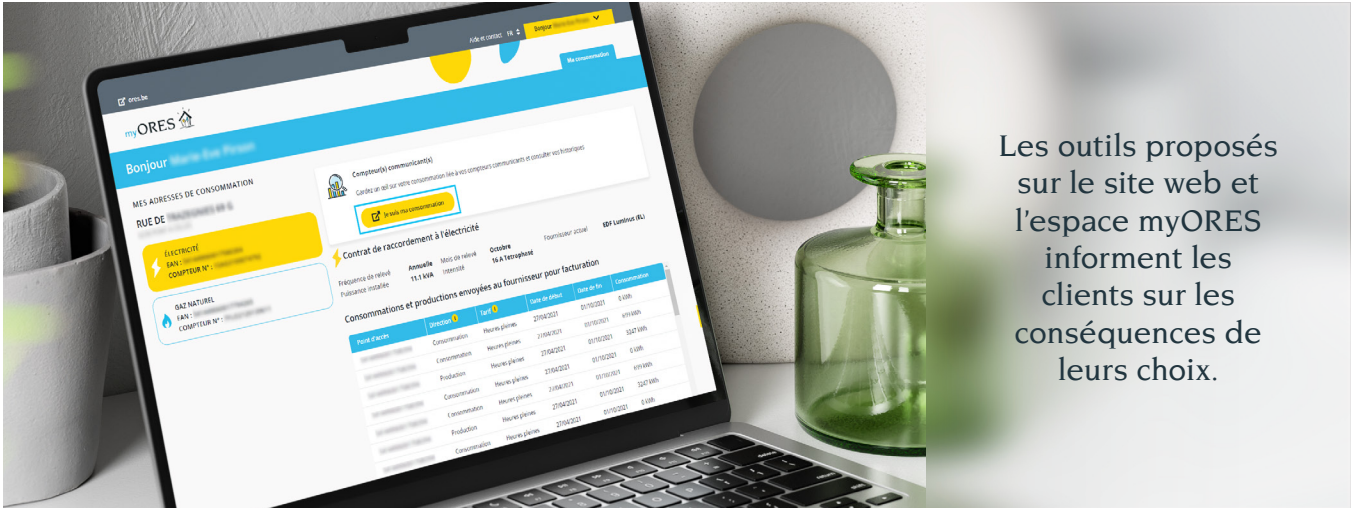
Pour accompagner les clients particuliers, ORES mise en priorité sur des services en ligne de qualité et le développement de moyens de communication numériques. Après l'important lifting de 2024, le site internet de l'entreprise s'est encore enrichi et particulièrement sur les thématiques des compteurs communicants, de la production d'énergie et des décrochages d'onduleurs, de

la mobilité électrique et en particulier la déclaration des bornes de recharge, ainsi que la préparation active de l'introduction des nouvelles plages tarifaires du bihoraire et celle du tarif « Impact », entrées en vigueur au début 2026. Un ensemble cohérent de nouveaux formulaires, simulateurs et pages explicatives témoignent de l'évolution de l'offre digitale d'ORES. L'expérience utilisateur et

la simplification des démarches ont été au cœur de cette évolution.

Dans cette optique, l'espace personnel en ligne baptisé « myORES » a été profondément remanié, avec un go-live en juin et l'ajout de fonctionnalités supplémentaires au cours du second semestre. Tous les clients ont désormais accès à cet espace et la connexion est facilitée grâce à l'authentification via le système itsme® ou la carte d'identité électronique. Le client peut y retrouver toute une série d'informations sur sa consommation et son installation, procéder à des demandes de services ou déclarer sa borne de recharge individuelle, par exemple. L'espace, disponible dans les trois langues nationales, est consultable aisément sur tablette, smartphone et PC. La fréquentation du site s'est accrue de plus de 40%, avec pas moins de 4,31 millions de visiteurs répertoriés à la fin 2025.





Les outils proposés sur le site web et l'espace myORES informent les clients sur les conséquences de leurs choix.

ORES mise donc sur une digitalisation accrue des interactions avec les clients. Il s'agit de gagner en efficacité opérationnelle, de s'intégrer véritablement dans les habitudes de **self-service** des clients, tout en leur permettant de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la transition énergétique ainsi que les limites actuelles et factuelles du réseau électrique.

Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau,

sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site web et l'espace **myORES** – tutoriels, **chatbots**, formulaires, foires aux questions, etc. – visent dès lors à leur présenter les différentes options possibles, mais aussi à les informer sur les conséquences de leurs choix. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée

surdimensionnée par rapport aux besoins réels peut avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent – voire, à terme, nécessiter des travaux de renforcement du réseau. Face à l'explosion actuelle des demandes émanant des consommateurs et des producteurs, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficace.



En 2025, le trafic téléphonique est resté relativement stable avec quelque 940.000 appels traités.

Connexio à l'écoute

Si globalement, les clients privilégient aujourd'hui les modes de communication numériques, il demeure essentiel de continuer à répondre aux besoins de celles et ceux qui préfèrent d'autres types d'interaction. À travers Connexio, notre centre de contact clientèle implanté à Gosselies et Eupen, nous offrons aux clients des solutions téléphoniques, via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature de leurs demandes. Ce choix assumé permet de répondre en partie au phénomène de la fracture numérique.

Les conseillers et conseillères de Connexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions par téléphone, par courriel, par **chat** en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié. En 2025, le trafic téléphonique est resté relative-

ment stable avec quelque 940.000 appels traités. Ce sont surtout les lignes dédiées aux travaux, aux pannes d'électricité et au signalement d'odeurs ou fuites de gaz qui ont été les plus sollicitées. Les appels concernant les relevés d'index sont en diminution, en conséquence directe de l'enrichissement de l'espace **myORES** évoqué ci-avant.

Des mesures sont prises en continu pour personnaliser l'expérience client et maintenir un temps d'attente satisfaisant, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité environ 18% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2025, hormis les interactions présentes dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation régionaux.



Évolution de la situation des blocages sur le marché

La remédiation des problèmes rencontrés en lien avec la plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) s'est poursuivie en 2025 via la task force spécifique créée à cet effet. Les efforts déployés ont permis de réduire les blocages d'environ 50% au début de l'année, dans une dynamique encourageante.

Toutefois, en raison de l'accroissement du volume d'interactions et de contraintes techniques lourdes, la situation est restée très tendue avec notamment des risques de nouveaux blocages. La CWaPE a exigé la clôture des plaintes historiques datant de la période 2022-2024 pour la fin du mois de mai 2025 ainsi que la résolution des autres points bloqués de longue durée pour des dates échelonnées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 1^{er} octobre 2025. Les équipes d'ORES sont passées en « mode crise structuré » et, en collaboration avec Atrias, elles ont veillé à mettre en œuvre des méthodes complémentaires

substantielles pour surmonter les difficultés techniques rencontrées et résoudre un maximum de cas restant bloqués aussi vite que possible.

Durant le second semestre, la résorption des cas de blocages s'est poursuivie afin de respecter les cibles fixées. Les équipes se sont également concentrées sur la préparation et la prévention des risques majeurs de recrudescence de blocages liés aux contraintes informatiques, opérationnelles, réglementaires ainsi qu'au facteur humain, compte tenu de la pression constante sur les collègues concernés.

Depuis 2023, quelle que soit la méthode de déblocage employée, ORES n'a cessé de faire de la résolution de ces dysfonctionnements une priorité absolue. Toutefois, la conjonction des échéances, avec notamment la mise en place des systèmes informatiques soutenant le marché – en particulier pour la collecte et les échanges de données quart-horaires liés au déploiement des compteurs communicants – de

même que la mise en place des nouveaux tarifs de distribution au 1^{er} janvier 2026 (voir ci-après) ont pesé sur le niveau de performance.

Au fil de ce second semestre, les procédures d'injonction de la CWaPE se sont poursuivies pour contraindre ORES à solutionner tous les cas bloqués depuis plus de 12 mois, jusqu'au dernier. Même en mettant en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition, ORES n'est pas encore parvenue à résoudre les derniers cas bloqués qui – par nature – sont les plus complexes à régler et qui ne peuvent pas toujours être solutionnés par des méthodes informatiques traditionnelles.

Il faut par ailleurs tenir compte de la très faible proportion de points de fourniture (EAN) restant bloqués de longue durée : moins de 0,02% de l'ensemble des EAN sur le réseau d'ORES sont concernés. Dans ce contexte, notre entreprise continue à défendre ses arguments vis-à-vis du régulateur dans le cadre des procédures d'injonction en cours.

Soutien aux clients précarisés

Notre entreprise est engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés dans le respect de ses missions de service public à caractère social. Elle fournit de l'électricité et du gaz aux consommateurs disposant du statut de client protégé socialement. Ceux-ci bénéficient sous certaines conditions du tarif social de l'énergie, le moins cher du marché. ORES joue aussi le rôle de fournisseur social pour les clients ne trouvant pas de fournisseur commercial.

Le nombre de clients alimentés par notre entreprise – en forte hausse en 2021 et 2022 suite aux mesures de protection prises par les autorités durant la crise de l'énergie – avait sensiblement baissé en 2023 et en 2024 après l'arrêt de ces mesures. En 2025, la tendance s'est radicalement inversée et, à la fin de l'année, le nombre de clients sociaux d'ORES était pratiquement revenu à son niveau de 2022 : 38.061 pour l'élec-

tricité et 19.790 pour le gaz (+12% par rapport à 2024).

Parallèlement, ORES joue également le rôle de fournisseur temporaire pour les clients dits « sous fournisseur X », à savoir les clients temporairement sans contrat avec un fournisseur commercial. Compte tenu des situations problématiques rencontrées sur le marché au cours des deux dernières années – notamment le recours au processus de fin de contrat par les fournisseurs commerciaux depuis l'entrée en vigueur du décret dit « Juge de Paix » – le nombre de ces clients continue d'augmenter de manière significative : il atteint 4.384 en électricité (+11%) et 2.376 en gaz (+19%) à la fin 2025. Dans ce contexte, ORES est également confrontée à un net accroissement du volume de factures impayées par ses clients : de quelque 10 millions d'euros en 2022, le montant dépasse 26 millions d'euros en 2025.

Les compteurs communicants au service du prépaiement de l'énergie

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation de compteurs à prépaiement chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur. Le développement de la technologie des compteurs communicants permet la mise en place d'une solution de prépaiement de l'énergie plus facile à gérer, plus directe et moins stigmatisante que l'ancien compteur à budget pour les clients. Pour ORES, ce système doit aussi permettre de limiter la multiplication des impayés et de préserver l'économicité de la distribution dans le cadre des obligations de service public à caractère social.

La mise en place de cette nouvelle technologie nécessite l'interconnexion et le

transfert de données entre plusieurs systèmes informatiques. À l'automne 2025, des anomalies ont été détectées au niveau des mises à jour de ces systèmes : un nombre limité de compteurs communicants à prépaiement n'affichaient plus correctement le solde disponible des clients concernés. Des actions ont été organisées pour résoudre progressivement et structurellement les dysfonctionnements à l'origine des difficultés. Les clients concernés ont été informés et des mesures correctives ont été prises pour résorber la situation au début 2026.

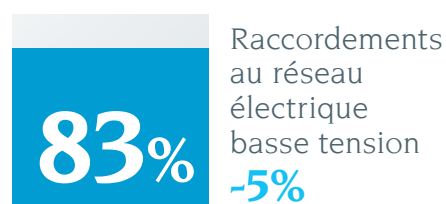
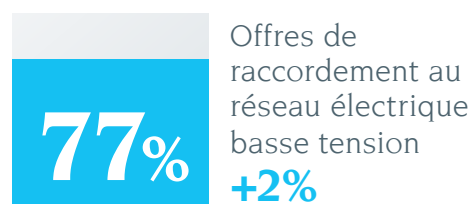
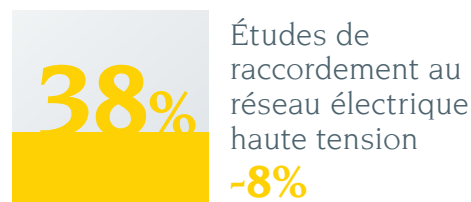
Par ailleurs, il faut noter qu'ORES devait remplacer tous les compteurs à budget actifs par des compteurs communicants à prépaiement pour la fin 2025.

Qualité de service

Autre aspect de la relation client d'ORES : les études et les travaux réalisés par nos services et les entrepreneurs sous-traitants pour des demandeurs privés ou des porteurs de projets dans le contexte de l'exploitation des réseaux.

En 2025, la qualité du respect des délais règlementaires pour la remise des offres de raccordement en basse tension est en légère amélioration par rapport à 2024, mais elle se détériore en ce qui concerne l'exécution des travaux, et assez nettement aussi en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Nos services ont fait face à un véritable tsunami de demandes de ce type cette année dans le contexte des nombreux projets de décarbonation et de l'électrification massive des usages de consommation, ce qui explique la dégradation du résultat constatée.

Respect des délais d'exécution



COMPTEURS À PRÉPAIEMENT (FIN 2025)	Électricité	Gaz	Total
Compteurs actifs	43.151	16.961	60.112

Plaintes et insatisfactions

L'amélioration de la relation client passe par l'analyse des motifs d'insatisfaction : capter les plaintes, identifier les points de complexité récurrents puis ensuite corriger les erreurs et le cas échéant, modifier les processus porteurs de lacunes. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement, lors de raccordements ou de modifications de branchement en trottoir devant les habitations.

Les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web, qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou encore d'une demande de médiation. Le canal digital est aujourd'hui privilégié pour ce type de demandes également. Grâce aux mesures mises en place pour répondre aux difficultés rencontrées en 2023 et 2024 – décrochages d'onduleurs et blocages de données clients – le nombre global de plaintes et d'insatisfactions fondées est en baisse par rapport à 2024, à savoir respectivement de -6% et -15%. En revanche, les indemnisations consécutives à des demandes fondées sont en hausse très nette (+71%), en particulier suite à des interruptions d'alimentation électrique d'une durée de plus de 6 heures. Outre les pannes majeures, ces interruptions peuvent aussi être liées à des épisodes de vents forts et des tempêtes voire à des inondations. Le début de l'année 2025 a été marqué par une météo hivernale difficile, avec notamment la tempête Floriane en janvier.

Tarifs de distribution : des évolutions fondamentales

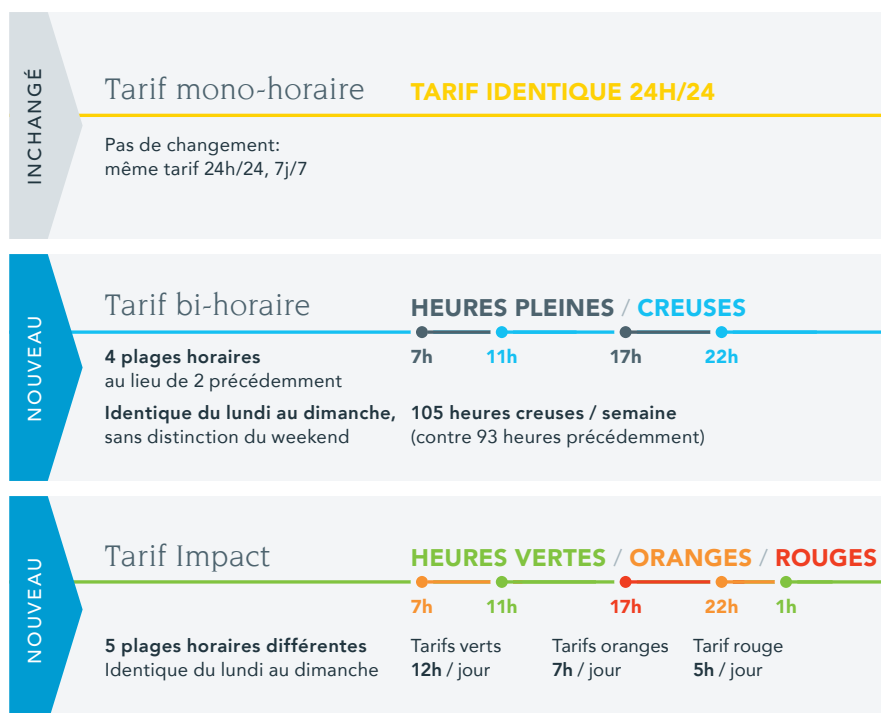
Le régulateur du marché wallon, la CWaPE, a adopté plusieurs décisions importantes pour ORES en 2025. Il a d'abord approuvé une révision des tarifs de refacturation du transport des gestionnaires de réseaux de distribution wallons pour l'année 2025, intégrant les nouveaux tarifs du gestionnaire de réseau de transport. En février, il a accepté la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets, notamment dans le contexte du déploiement des compteurs communicants.

À la fin juin, autre étape cruciale, le régulateur a approuvé les nouvelles grilles tarifaires « électricité » des gestionnaires de réseaux wallons pour la période 2026-2029. Il confirmait ainsi une hausse des coûts de distribution, située dans une fourchette de +8% à +15% selon les profils de clients, destinée à financer les investissements nécessaires à la transition énergétique.

Dans la même décision, la CWaPE a entériné une nouvelle structure horaire

des tarifs applicable à partir du 1^{er} janvier 2026 en électricité. Celle-ci présente deux évolutions fondamentales. Tout d'abord, une réforme profonde du tarif bihoraire qui induit la suppression de la distinction entre semaine et weekend et l'introduction de nouvelles plages horaires avec des heures creuses situées entre 11h et 17h et 22h et 7h du matin indépendamment du jour de la semaine.

Les heures pleines couvrent tous les autres moments de la journée. Ensuite, l'introduction d'un nouveau tarif incitatif, baptisé « Impact », composé de cinq plages tarifaires différentes. L'objectif recherché à travers ces nouveaux tarifs consiste à inciter le déplacement des consommations électriques vers les heures où l'électricité est davantage disponible, limiter les pointes de charge pour stabiliser le fonctionnement du réseau et enfin, accompagner les comportements de flexibilité des clients. Les trois types de tarifs en application depuis le début 2026 sont illustrés ci-après.



④ Ressources humaines, prévention et environnement



La gestion des ressources humaines, la prévention des risques et accidents, et la protection de l'environnement sont autant de domaines où s'exprime aussi la responsabilité sociétale d'ORES. L'année 2025 a été marquée notamment par la revalorisation de certaines fonctions techniques dans un contexte de dialogue social compliqué, une amélioration notable des résultats en matière de prévention et de sécurité et la réalisation d'une première grande analyse des risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée.



Sur le plan des ressources humaines, les défis liés à la transition énergétique se traduisent en exigences fortes. Il faut assurer le maintien et la montée en compétences des équipes, en poursuivant les efforts visant à attirer, former et fidéliser les talents nécessaires.

De plus, la direction des Ressources humaines a vu ses responsabilités élargies en 2025, avec le pilotage du marché relatif au recours à des consultants externes. Renforcement de la gouvernance de l'entreprise, sécurisation des processus de **sourcing** et stabilité organisationnelle ont été à l'origine de cette décision.

À la fin de 2025, l'effectif de l'entreprise a atteint quelque 3.000 collaboratrices et collaborateurs, actifs et non-actifs confondus. Les besoins en recrutement ont notamment été comblés via l'accord noué avec le Forem en termes de formation alternée, mais également à travers les Technidays ORES, organisés à huit reprises au cours de l'année dans différents sites d'exploitation régionaux, avec pour objectif la sélection rapide de candidats locaux.

Après 251 engagements et 164 départs au cours de l'année, le personnel en activité compte exactement 2.953 personnes, dont 33,8% de femmes.



La part belle est faite aux formations axées sur la basse tension.

Formation du personnel et des partenaires

L'entreprise met un accent tout particulier sur la formation, tant pour son personnel que pour ses sous-traitants et ses partenaires. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité sont dispensées dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à La Louvière (Strépy-Bracquegnies) et Marche-en-Famenne (Aye). Dans le cadre du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition énergétique, la part belle est faite actuellement aux formations axées sur la basse tension. Celles-ci ont été sensiblement perturbées par les mouvements sociaux qui ont émail-

lé le dernier trimestre de l'année (voir ci-après). Le développement et l'enrichissement de la plateforme en ligne Talentsoft permet à tous les collaborateurs de gérer activement leurs formations via un catalogue large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins: modules d'e-learning – avec une campagne spécifiquement axée en 2025 sur la cybersécurité dans le contexte de la certification ISO 27001 – formations à distance, vidéos... En moyenne, toutes catégories confondues, les membres du personnel ayant bénéficié de formations ont comptabilisé 31 heures de cours durant l'année.

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PAR GENRE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	46,57%	10,53%	8,84%	0,24%	66,2%
Femmes	26,68%	3,35%	3,76%	0,03%	33,8%
Total	73,25%	13,88%	12,60%	0,27%	100%

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PAR GROUPE D'ÂGE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
< 30 ans	8,80%	0,07%	0,98%	0,00%	9,85%
≥ 30 < 50 ans	49,88%	7,52%	8,13%	0,07%	65,60%
≥ 50 ans	14,57%	6,30%	3,48%	0,20%	24,55%
Total	73,25%	13,89%	12,59%	0,27%	100%

Formation par catégorie professionnelle et par genre

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2025	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	11,26	6,19	10,42
Personnel d'encadrement	26,02	19,13	23,90
Personnel de maîtrise	24,23	13,40	21,67
Personnel employé	45,69	15,43	34,18
Moyenne	39,33	15,64	31,03

Les équipes de formation d'ORES organisent aussi des programmes et des sessions dédiées aux sous-traitants ou aux partenaires de l'entreprise. En 2025, outre les cours prévus pour les techniciens des sociétés chargées du déploiement généralisé des compteurs communicants, nos formateurs ont ainsi répondu à la demande de la société INASEP – gestionnaire de la distribution d'eau dans le Namu-

rois – et organisé une formation pour les techniciens responsables des manœuvres haute tension dans la centaine de cabines électriques appartenant à l'entreprise. Ils ont également pris en charge plusieurs demi-journées de sensibilisation à destination des pompiers d'une douzaine de casernes du sud de la Wallonie sur le thème de la sécurité à proximité des réseaux d'électricité et de gaz.



Perturbations dans le dialogue social

À partir du mois de juin 2025, la vie de l'entreprise a été émaillée de mouvements sociaux ponctuels avec des actions menées sur certains sites qui ont conduit à des blocages et des restrictions d'accès temporaires. Ces mouvements liés à la question de la revalorisation de certains métiers techniques ont fait l'objet d'un suivi attentif avec l'objectif de préserver la continuité des missions de service public de l'entreprise. Le dialogue social a ensuite été perturbé durant l'automne.

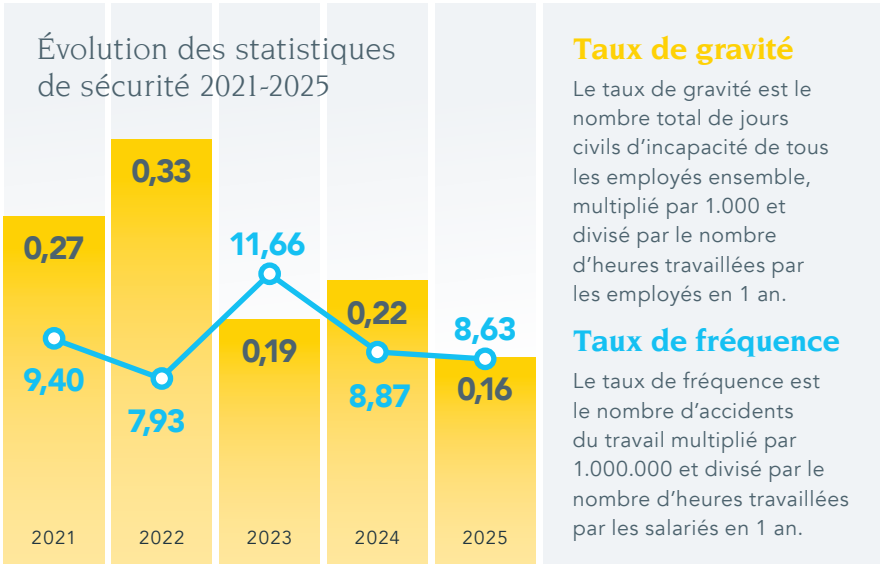
Pour remédier à la situation, des tables rondes ont été organisées entre d'une part, les directions Ressources humaines et Réseaux et d'autre part, une représentation du personnel de maîtrise pour échanger sur les aspects relatifs à la complexité des métiers ainsi que les difficultés du quotidien, et plus largement sur le trajet de revalorisation des métiers techniques. Les discussions se sont poursuivies ensuite au sein du Groupe paritaire local de qualification. La situation est revenue à la normale le 18 décembre avec la signature par les partenaires sociaux de quatre accords locaux, en vertu desquels une partie du personnel technique va accéder à des améliorations dans son trajet de carrière, voire à des évolutions de fonction.

Prévention et bien-être

La dynamique de sécurité, de prévention et de promotion du bien-être engagée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2025 sous la houlette du service interne de prévention. La plate-forme intranet dédiée à ces questions a été considérablement enrichie au cours de l'année. Les collaborateurs peuvent y retrouver de très nombreuses sources d'information, relatives à la santé au travail ainsi qu'au bien-être physique et mental.



Dans cette optique, plusieurs actions ont été menées durant l'année : semaine du bien-être, sensibilisation sur les comportements indésirables et promotion du respect et de l'inclusion sur le lieu de travail, messages de prévention sur la conduite automobile en conditions hivernales ou encore campagnes pour le don de sang. Le service social s'est aussi renforcé : il s'appuie désormais sur deux assistantes sociales et propose une permanence mensuelle sur chaque site de l'entreprise afin de renforcer l'accessibilité et la proximité.



Sécurité : des résultats contrastés

Les objectifs de sécurité fixés pour 2025 demeuraient alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspond à un taux de gravité de 0,20 et un taux de fréquence de 7,50 pour l'entreprise.

Les campagnes de sensibilisation sont récurrentes depuis plusieurs années. Elles concernent différents aspects de la prévention des accidents. En 2025, un effort spécifique a encore été consacré à la problématique des déplacements dans la mesure où ils étaient à l'origine de 47% de l'ensemble des accidents du travail et de 72% des journées d'incapacité l'année précédente. Au terme de l'année, les résultats apparaissent contrastés : si le nombre d'accidents est en légère augmentation par rapport à 2024 – 37 sur l'année (+2) – et toujours supérieur à la cible fixée, les taux de gravité et de fréquence sont en baisse compte tenu du total d'heures d'exposition aux risques qui est en augmentation.

Si le pourcentage des accidents liés aux déplacements s'est bien réduit, le nombre d'accidents fluides, c'est-à-dire liés directement au gaz ou à l'électricité, est quant à lui en hausse, ce qui est plus inquiétant.



En termes statistiques, comme l'illustre ce tableau, les résultats se traduisent par le taux de gravité le plus faible en cinq ans et un taux de fréquence encore élevé, mais en diminution par rapport aux scores des deux dernières années.

Politique environnementale : ISO 14001 comme azimut

La politique de gestion environnementale d'ORES s'intègre dans une dynamique de développement durable. L'entreprise est certifiée ISO 14001 depuis décembre 2024 et elle s'attache à améliorer dans la durée l'efficacité de son système de management environnemental. Des audits de contrôle ont lieu chaque année, afin de vérifier notamment les avancements des plans d'actions environnementaux. Les audits de contrôle ont été réalisés en octobre 2025 et ont permis de clôturer toute une série de remarques qui avaient été émises lors du premier audit en 2024.

Pour rappel, les cinq axes majeurs de notre politique environnementale sont les suivants :

- L'optimisation et la structuration de processus respectueux de l'environnement selon les normes légales
- La gestion optimisée du réseau de distribution et des sites d'exploitation quant à leurs impacts sur l'environnement
- La gestion des dysfonctionnements et leur prise en charge
- La préservation et le développement de la biodiversité
- La communication ainsi que la sensibilisation des collaborateurs sur les questions environnementales.

La plateforme intranet du service Environnement a elle aussi été étoffée. Outre les documents et informations utiles, elle présente un tableau de bord répertoriant les incidents ou accidents environnementaux relevés tout au long de l'année. En 2025, ceux-ci concernent en majorité des fuites d'huile sur transformateur ou camion élévateur.

Une empreinte carbone en légère évolution

ORES publie des informations sur son empreinte carbone depuis 2023. Construits sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé à l'international, les bilans tiennent compte de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise. Ils témoignent des émissions liées aux activités propres d'ORES – la consommation de combustibles fossiles de nos bâtiments et véhicules, les échappements de méthane sur le réseau de gaz, les achats d'électricité pour nos besoins propres et la couverture des pertes électriques sur le réseau de distribution – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval de nos activités, par exemple liées à l'extraction, la production et la consommation des énergies distribuées, aux biens, services et matériaux achetés, aux immobilisations et investissements ou encore aux déchets et aux transports.



Dans le cadre de l'établissement d'un Bilan carbone®, les émissions d'équivalents CO₂ des entreprises sont réparties en trois catégories ou « scopes ».

SCOPE 1

Inclut toutes les **émissions directes** liées aux activités de l'organisation. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les échappements de méthane sur le réseau de gaz, les fuites d'hexafluorure de soufre (le « SF₆ » utilisé comme isolant et produit d'extinction dans des disjoncteurs haute tension), la consommation de combustibles et carburants fossiles. Les émissions liées aux échappements de méthane forment la majeure partie de notre scope 1.

SCOPE 2

Inclut toutes les **émissions indirectes** résultant de la production d'électricité achetée pour les activités de l'entreprise. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos sites et nos infrastructures, ainsi qu'aux quantités achetées pour les clients du fournisseur social et temporaire dans le cadre des obligations de service public.

SCOPE 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit d'une part des émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Ce scope comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, aux transports ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

Dans le cadre du travail réalisé pour la mise en conformité d'ORES avec la directive CSRD (UE 2022/2464) et sa traduction en droit belge, les Bilans carbone® des années antérieures avaient été recalculés en 2024, suite à une série de vérifications sur les données utilisées ainsi que leur source. Celles-ci avaient révélé la surestimation des émissions liées à certaines quantités de biens achetés, en raison d'une interprétation erronée de la formulation de ces quantités. Le Bilan carbone® de 2025 a été calculé à partir des données

obtenues et vérifiées sur la même base.

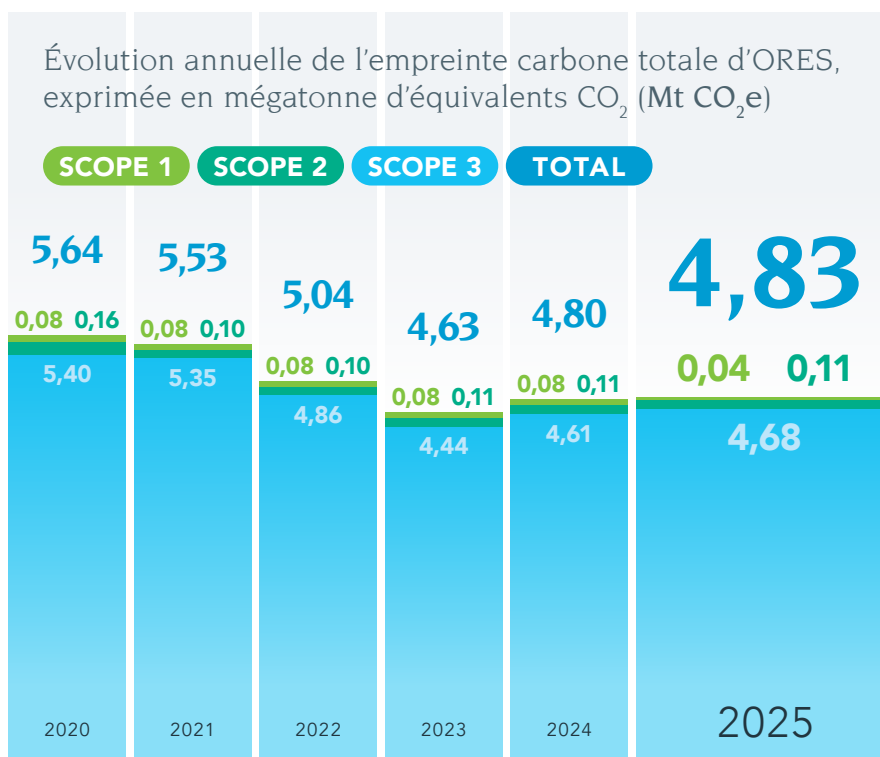
Le graphe ci-après présente l'évolution des valeurs d'émissions de nos activités pour les scopes 1, 2 et 3 entre 2020 et 2025.

Le Bilan carbone® total d'ORES se chiffre en 2025 à 4,83 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (+0,6%). Ce sont les émissions indirectes du scope 3 qui constituent la très grosse majorité de notre empreinte (97%). Si par nature, l'action de l'entreprise sur ces émissions indirectes ne peut être que partielle, l'ensemble de nos projets en

faveur de la transition énergétique et de la décarbonation sont autant de leviers favorables dans ce domaine. À moyen terme donc, la réalisation de notre plan industriel devrait avoir un effet bénéfique sur une part significative des émissions de scope 3, en particulier en ce qui concerne l'impact amont et aval du gaz distribué. Toutefois, les grands travaux liés à ce plan nécessitent davantage d'équipements, de matières, de déplacements pour les approvisionnements et, dans un premier temps, ils vont aussi avoir un effet à la hausse sur ces émissions, notamment en termes d'impact carbone de nos achats.

Il faut noter une réduction très notable cette année du total du scope 1, surtout explicable par le changement d'approche de la comptabilisation des émissions fugitives de méthane en réseau. Ces émissions étaient estimées jusqu'à présent sur la base de la méthode historique dite « Battelle » qui a montré ses limites face aux exigences accrues de transparence et de robustesse imposées par le Règlement Méthane (EU 2024/1787) relatif à la réduction des émissions dans le secteur de l'énergie.

Elles sont désormais calculées via l'approche dite « OGMP 2.0. » qui s'impose comme nouveau standard international privilégiant la mesure directe, la traçabilité des données et leur vérifica-



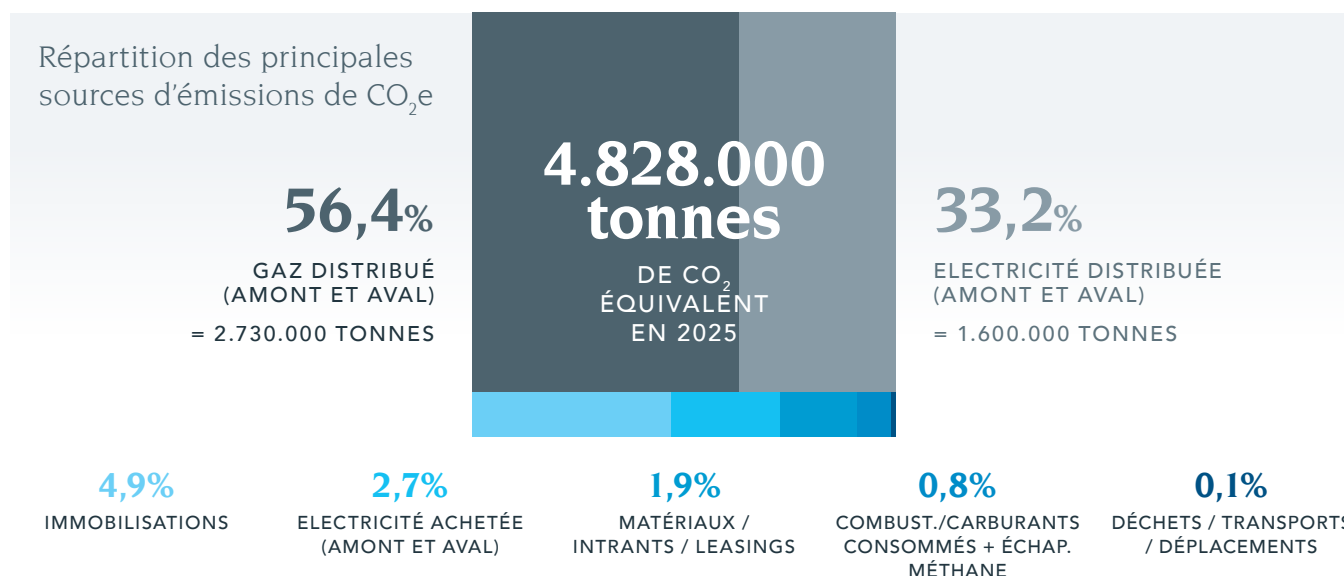
Source : CLIMACT et service Gestion de la donnée ORES

Note : les émissions sont rapportées selon l'approche dite « market-based ».

tion indépendante. Ce passage d'une méthode à l'autre induit une évolution majeure avec, à terme, un rapportage plus fidèle des émissions effectives de méthane et un renforcement de la traçabilité des données rapportées.

Sur ces six dernières années, les émissions totales d'ORES affichent un profil contrasté. De 5,64 Mt CO₂e en 2020, l'empreinte carbone a d'abord emprunté une courbe rentrante avec une baisse

très notable engagée en 2021 suite à la diminution des volumes de gaz et d'électricité distribués sur nos réseaux dans un contexte de crise énergétique et d'envolée des prix. Depuis 2024, ces volumes ont repris une tendance haussière, qui reste limitée, mais qui se traduit nettement au niveau de notre empreinte totale. La ventilation de nos émissions selon leur source est communiquée ci-dessous.





Suivi et contrôle de nos consommations

C'est principalement à travers le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et du parc de véhicules que l'entreprise dispose de leviers concrets pour réduire ses émissions des scopes 1 et 2.

Sur ce plan, une stratégie immobilière structurée a été formalisée en 2025, en cohérence avec les orientations stratégiques globales et les nouvelles exigences réglementaires européennes et régionales. Il s'agit d'une approche globale du parc de bâtiments, intégrant à la fois des dimensions environnementales, opérationnelles, techniques et économiques, de manière à assurer l'adéquation du patrimoine immobilier avec les besoins actuels et futurs d'ORES.

Les principes directeurs de cette approche sont les suivants : amélioration de la performance énergétique des bâtiments et réduction des consommations, décarbonation progressive du parc immobilier et augmentation de la part des énergies renouvelables, mise en conformité réglementaire avec les exigences européennes et régionales, et rationalisation du parc là où cela s'avère judicieux et compatible avec l'exploitation des réseaux. Des systèmes de gestion centralisée avec automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation ou encore d'éclairage sont déjà installés sur de très nombreux sites de l'entreprise.

Des gisements d'économies sont encore présents et seront exploités dans les prochaines années dans le cadre de cette stratégie immobilière.

Par ailleurs, en 2025, les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs bâtiments de l'entreprise ont produit quelque 625 MWh d'électricité, en augmentation de 21% par rapport à 2024. Cette production a couvert une partie de l'énergie électrique consommée sur les sites concernés et globalement, 99% de l'électricité produite localement ont été autoconsommés.

En données chiffrées, on note une nouvelle diminution significative des consommations de mazout et de propane (-9%), alors que les consumma-

tions de gaz ont augmenté légèrement par rapport à 2024 (+2%). Les consommations électriques globales, à l'échelle de l'ensemble des sites augmentent légèrement elles aussi (+5%). Enfin, outre l'énergie, la consommation d'eau fait également l'objet d'un suivi rigoureux, avec l'installation de compteurs équipés de modules de télémétrie. Outre la détection de fuites ou d'anomalies, ils permettent eux aussi un meilleur suivi des consommations. À la fin 2025, celles-ci sont en baisse de 11% par rapport à 2024.

Évolution des consommations des bâtiments

ÉNERGIE ET EAU	2024	2025	2025/2024
Total prélèvement gaz brut (MWh)	7.480	7.609	2%
Total prélèvement gaz normalisés suivant la saison de chauffe (MWh)	8.787	9.185	5%
Total facturé des combustibles mazout et propane, normalisés (MWh)	137	125	-9%
Prélèvement total d'électricité (MWh)	5.356	5.765	8%
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV (MWh)	5.488	5.751	5%
Production photovoltaïque (MWh)	517	625	21%
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque (MWh)	-44	-43	-2%
Autoconsommation théorique	92%	99%	8%
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques (MWh)	316	568	180%
Total consommation d'eau (m³)	10.810	9.601	-11%



Règlement ETS2 : ORES s'est préparée

La réglementation européenne ETS2 (EU 2024/2493) a étendu le système d'échange de quotas d'émission de CO₂ aux combustibles fossiles utilisés dans les secteurs du bâtiment et du transport routier. L'approche est dite « en amont » : les obligations ne portent pas sur les utilisateurs finaux, mais sur les entités mettant les combustibles à la consommation. ORES est donc concernée par ce dispositif en tant que fournisseur social et temporaire de gaz. À ce titre, elle est tenue de surveiller, déclarer et restituer des quotas correspondant aux émissions de CO₂ liées à ces fournitures. En 2025, l'entreprise s'est organisée pour répondre à ses nouvelles obligations : un plan de surveillance des émissions a été élaboré, puis soumis à et validé par l'autorité wallonne compétente, l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). Une première déclaration annuelle des émissions pour l'année 2024 a également été introduite via la plateforme européenne ETS Reporting Tool.

Conformément au cadre réglementaire, la déclaration des émissions de l'année 2025 va faire l'objet en 2026 d'une vérification par un organisme indépendant, désigné dans le cadre d'un marché public conjoint avec RESA. La restitution des quotas qui seront achetés n'interviendra qu'à partir de 2028. L'ensemble des obligations de surveillance, de déclaration et de vérification est opérationnel et les modalités de financement des quotas et de répercussion des coûts sur la clientèle font l'objet d'analyses et d'échanges avec les autres gestionnaires de réseau, les autorités et les régulateurs concernés. L'augmentation substantielle du nombre de clients protégés socialement (+12%) et de clients temporaires (+19%) alimentés en gaz par ORES en 2025 aura une influence sur le volume d'émissions déclaré dans ce contexte.

Une mobilité encore carbonée

Le parc de véhicules de service ainsi que les véhicules de leasing mis à la disposition des cadres de l'entreprise se verdit lentement. À la fin 2025, le charroi technique d'ORES comptait 1.406 véhicules, dont 8,4% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les types de véhicules composant notre charroi et surtout, des missions et des distances à couvrir quotidiennement par la majorité de nos techniciens, les possibilités de recourir efficacement à des solutions électriques sont encore assez limitées. Néanmoins, un projet est mené auprès des collaborateurs effectuant des trajets courts et six petits véhicules utilitaires sont à disposition. L'objectif poursuivi est d'atteindre 100% d'électrification des véhicules légers en 2033.

Pour ce qui concerne les véhicules de leasing du personnel d'encadrement, la flotte compte 320 véhicules hybrides ou 100% électriques. L'électrification s'opère de manière progressive au fil des renouvellements de contrats et les véhicules thermiques devraient avoir été remplacés totalement d'ici la mi-2027. À la fin 2025, les véhicules électriques ou hybrides représentent déjà plus de 86% de ce parc. Pour accompagner cette évolution, 63 bornes de recharge à double prise sont à la disposition du personnel sur les parkings de l'entreprise. Sans surprise, le volume des consommations électriques lié aux recharges aux bornes a augmenté de 180% en 2025 (voir tableau ci-avant).

De nouveaux objectifs pour la gestion des déchets

Évolution des volumes de déchets produits

DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION UNITÉ (KG)	2022	2023	2024	2025
Déchets industriels banals (Classe II; DIB)	472.690	481.629	562.489	538.852
Papier/carton en mélange	103.800	116.761	134.218	132.291
PMC	8.721	10.709	8.412	10.898
Huiles diverses	3.006	2.182	16.344	1.246
Transformateurs	337.847	331.145	526.996	550.477
Cellules SF6	9.020	25.832	35.148	17.290
Autres déchets dangereux	18.875			
Bois	45.440	47.160	49.280	42.480
Équipements mis au rebut				
Terres souillées	0			
Amiante	21.960	29.860	29.774	30.672
Cuivre, bronze, laiton	6.930	1.687	4.391	3.611
Métaux divers	413.335	427.259	489.255	495.266
Petits déchets dangereux	18.875	10.660	44.837	18.938
Déchets d'équipements électriques		28.442	13.197	15.600
Organiques			1.678	14.915
Verre				1.123
Total	1.460.499	1.513.326	1.916.020	1.873.659

Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

DÉCHETS ÉLIMINÉS UNITÉ (KG)	2022		2023		2024		2025	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique		11.496		10.103		4.880		11.349
Recyclage organique						1.563		11.885
Recyclage inorganique		280						240
Échange pour valorisation	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544	549.309	1.256.478	558.013	1.231.562
Échange de déchets					9.980			
Utilisation comme remblais ou fondations		3.240		4.800		3.030		
Mise en décharge (CET)		8.700		2.180				1.360
Traitement physico-chimique avant élimination	2.560		3.000		4.500		4.500	
Regroupement avant élimination	480		1.518		10.950		7.150	
Reconditionnement avant élimination					616		998	
Stockage hors site avant élimination	9.326	10.020	30.442	22.880	47.970	26.744	17.290	29.312

La transition énergétique conduit à un développement des activités et des travaux sur les réseaux électriques ce qui génère un volume de déchets conséquents. ORES entend en maîtriser au mieux à la fois l'évolution et la gestion dans le cadre de la politique environnementale validée en 2024. Il s'agit de limiter au strict minimum la part des déchets éliminés – c'est-à-dire incinérés ou enfouis – et donc de maximiser le recyclage et la valorisation. Pour cela, le processus de gestion interne a fait l'objet d'une refonte et des campagnes de sensibilisation sont organisées à destination du personnel, en particulier en matière de tri. En 2025, le Comité de direction a validé deux objectifs dans ce domaine: d'une part, l'augmentation qualitative du tri des déchets via notamment la réorganisation des parcs de collecte à disposition sur les sites et d'autre part, la diminution de 10% des conteneurs déclassés en 2026.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des chiffres de production de déchets ainsi que les quantités éliminées, traitées et valorisées. Après une année 2024 marquée par une augmentation importante (+26% vs. 2023) liée entre autres au lancement d'un programme de remplacement de transformateurs et l'élimination de stocks d'huiles usagées, l'année 2025 affiche un bilan en très légère diminution (-2,2%).

Des initiatives en faveur de la biodiversité

La démarche d'ORES pour préserver la biodiversité prend diverses formes. Les services techniques appliquent depuis plusieurs années des solutions permettant de limiter la mortalité des oiseaux percutant des lignes électriques, notamment en période migratoire. Des balises anticollision composées de petites spirales de couleurs alternées sont suspendues aux sections de lignes sujettes à ce type d'incidents afin de permettre une meilleure signalisation des installations. Par ailleurs, dans la mesure où l'envol des oiseaux perchés sur les lignes et les poteaux peut dans certains cas provoquer l'électrocution des animaux, les techniciens installent des dispositifs d'isolation des conducteurs ou des transformateurs qui le requièrent, voire de dispositifs empêchant les oiseaux de s'y poser. Ces techniques s'intègrent dans la politique d'entretien des lignes, pour préserver l'avifaune d'une part, mais aussi pour garantir la fourniture d'énergie aux clients dans la mesure où ces incidents entraînent généralement des pannes. Les documents-méthodes qui régissent les travaux et les actes techniques posés par nos techniciens dans ce contexte ont été revus en 2025 et publiés au début 2026.

Depuis 2022, à différents endroits du réseau, ORES organise aussi l'installation de structures métalliques accueillant des nids de cigogne. Le modèle de ces nids artificiels a été développé en interne dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau. Après Lessines et Celles les années précédentes, c'est à Beauvechain que deux structures de ce type ont été mises en place par nos techniciens au début 2025, après une demande de l'administration communale.



Une première évaluation des risques climatiques

En 2025, ORES a procédé à une première analyse structurée des risques climatiques, intégrée à sa gouvernance globale des risques. La démarche répond aux exigences réglementaires croissantes en matière de résilience des infrastructures – les directives NIS2 sur la cybersécurité et CER sur la résilience des entités critiques – ainsi qu'aux obligations de reporting de durabilité prévues par la directive CSRD.

L'analyse s'est concentrée sur la résilience face au changement climatique et repose sur des scénarios climatiques de référence issus de sources publiques reconnues – notamment le Centre fédéral d'évaluation des risques climatiques et l'AWAC – et sur des travaux menés en concertation sectorielle via la fédération Synergrid, afin d'assurer la cohérence des approches entre gestionnaires de réseaux.

Les principaux aléas climatiques analysés concernent les inondations, les fortes précipitations, les vents extrêmes (tempêtes, tornades) et les vagues de chaleur. Leur impact et leur probabilité ont été évalués sur les principales catégories d'actifs d'ORES (réseaux électrique et gazier, systèmes informatiques et de télécommunication, bâtiments) par un groupe de travail interne pluridisciplinaire, associant les experts concernés.

Les résultats montrent une situation globalement maîtrisée, grâce aux mesures déjà en place. Toutefois, plusieurs risques résiduels ont été identifiés, principalement en lien avec la probabilité de survenance accrue d'événements tels que des inondations, des conditions de vents extrêmes et des vagues de chaleur. Des plans d'actions ciblés ont été définis et ils seront renforcés progressivement.

Cette première évaluation constitue une base de référence qui sera mise à jour annuellement. Le suivi des actions va être organisé via des indicateurs dédiés. Enfin, les échanges structurés au niveau sectoriel devraient permettre d'anticiper l'évolution des scénarios climatiques et de renforcer la résilience des infrastructures dans la durée.

Chapitre



Index GRI

Profil de l'organisation	50
Stratégie	51
Éthique et intégrité	51
Gouvernance	52
Engagement des parties prenantes	56
Méthode de reporting	57
Parties spécifiques	58

Profil de l'organisation

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont évoqués à la rubrique « Présentation de l'entreprise ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir chapitre 4. « Rapport de gestion », ainsi que les mentions figurant sur la deuxième de couverture de ce rapport.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir rubrique « Ressources humaines, prévention et environnement »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme d'indicateurs étendue, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché ou encore des critères sociaux et environnementaux. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté : transparence des actions, identification et prévention des conflits d'intérêt, égalité de traitement des candidats, absence de discrimination. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs. La liste des adjudicataires de l'entreprise ayant remporté un marché durant l'année 2025 est disponible sur simple demande, ainsi que dans le rapport annuel d'ORES Assets, au chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir chapitre 2., rubriques « 2025 : chiffres et événements marquants » et « Ressources humaines, prévention et environnement », de même que la liste des adjudicataires ayant remporté un marché durant l'année 2025 est disponible sur simple demande, ainsi que dans le rapport annuel d'ORES Assets, au chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée », à la rubrique 1. « Commentaires sur les comptes annuels » du chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO – l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — ORES est notamment membre des organisations suivantes : Ciriec – E.DSO – Synergrid – Gas.be – Union des Villes et Communes de Wallonie – AKT (ex-Union Wallonne des Entreprises)

Stratégie

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir le « Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction » au chapitre 1. Introduction

Éthique et intégrité

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Valeurs, principes, normes et règles de comportement — ORES applique un code d'éthique et de déontologie qui a été mis à jour en 2024. Nos collaborateurs appliquent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêts, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place, notamment pour les achats et commandes de matériel : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande et mises en paiement.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-17 Mécanisme pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations de nature éthique — En premier niveau de recours interne, tout collaborateur d'ORES peut s'adresser à sa hiérarchie en cas de doute, de question ou de situation problématique en termes d'éthique. De plus, ORES dispose d'un dispositif formalisé de gestion des signalements (aussi appelé « lanceurs d'alerte »), encadré par une procédure spécifique établie conformément à la directive (UE) 2019/1937 et à la loi belge du 28 novembre 2022. Ce dispositif permet à des collaborateurs internes et à des parties prenantes externes de signaler, de manière confidentielle, des comportements illicites ou contraires aux bonnes pratiques, tout en prévoyant des mesures de protection des personnes qui effectuent ces signalements.

Gouvernance

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-18 Structure de gouvernance — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans les « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-19 Délégation de l'autorité — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux — En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés et des associations. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direc-

tion après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux — Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux stratégiques et de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers depuis 2018. Dans le cadre de la préparation de l'entreprise aux obligations futures découlant de la directive CSRD, un exercice dit de « double matérialité » a été organisé en 2024. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'information GRI 102-40 ci-après. Les parties prenantes de l'entreprise ont aussi été consultées dans le cadre de la préparation du Plan stratégique de l'entreprise en 2023.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités — Voir chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé — Voir chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé — Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement

d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-25 Conflits d'intérêts — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie — Plus d'informations à ce sujet au chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue d'effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES après avis des Comités constitués en son sein dans leurs domaines de compétences respectifs. Voir aussi à ce sujet le chapitre 6. Rapports de rémunération. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux — Voir chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable et chapitre 4. Rapport de gestion, rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ». Dans le contexte de la préparation d'ORES aux futures obligations de la directive CSRD, une analyse spécifique liée aux thématiques de durabilité ESG a été effectuée en matière d'impacts, risques et opportunités, en préalable à l'analyse de double matérialité réalisée avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise – voir à ce sujet l'élément d'information 102-40 ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques — L'examen et l'étude des objectifs y compris financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figurent parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administra-

tion traite de la stratégie de l'entreprise et des risques qui y sont liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux — L'examen est réalisé annuellement dans la préparation et l'établissement du Plan stratégique de l'entreprise et de ses mises à jour, dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion – rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-33 Communication des préoccupations majeures — Voir à ce sujet le chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable, rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et le chapitre 4. Rapport de gestion - rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information 102-21, 102-40 et 102-47.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures — Voir à ce sujet le chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable, rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et

le chapitre 4. Rapport de gestion - rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information 102-21, 102-40 et 102-47.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-35 Politiques de rémunération — Voir le chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-36 Procédure de détermination de la rémunération — Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée par l'Assemblée générale et ce, sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Il en va de même pour les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération — Le cadre légal de rémunération est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) auquel ORES Assets est soumise en tant qu'intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle —

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :

4.4.1 Identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;

Président du Comité de direction

4.4.2 Calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;

63.205,04 €

4.4.3 Calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

511 %

4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :

4.5.1 Pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.5.1.1 Répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.5.1.2 Préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;

Oui

4.5.1.3 Préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;

Oui

4.5.1.4 Préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

4.5.2 En fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.5.2.1 Salaire de base :
rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

4.5.2.2 Rémunération monétaire :
somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

4.5.2.3 Rémunération directe :
somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle —

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :

4.6.1 Identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;

Président du Comité de direction

4.6.2 Calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ;

2,63%

4.6.3 Calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;

63.205,04€

4.6.4 Calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ;

4,94%

4.6.5 Calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

53,25%

4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :

4.7.1 Pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.7.1.1 Répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.7.1.2 Préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;

Oui

4.7.1.3 Préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;

Oui

4.7.1.4 Préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

4.7.2 En fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.7.2.1 Salaire de base :
rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

4.7.2.2 Rémunération monétaire :
somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

4.7.2.3 Rémunération directe :
somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

Engagement des parties prenantes

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-40 Liste de groupes de parties prenantes — La dernière analyse complète de la chaîne de valeur d'ORES, en ce compris l'amont et l'aval des activités du Groupe, et des impacts liés à ces activités, a été réalisée en 2024. Elle a permis d'identifier les parties prenantes externes et internes les plus pertinentes en vue de l'exercice dit de «double matérialité» relatif aux impacts, risques et opportunités ESG de l'entreprise. Dans ce contexte, les catégories de parties prenantes suivantes avaient été identifiées :

PARTIES PRENANTES EXTERNES

- Fournisseurs d'énergie
- Relations d'affaires
 - Clients
 - Fournisseurs de services
 - Fournisseurs d'équipements, biens et matières
 - Gestionnaires de réseaux de transport
 - Secrétariat social
 - Compagnies d'assurance
 - Sous-traitants
- Régulateur
- Pouvoirs publics
- Fédérations professionnelles
- Associations / ONG
- Académiques
- Investisseurs & banques

PARTIES PRENANTES INTERNES

- Employés
- Représentants syndicaux
- Membres du Comité de direction
- Membres du Conseil d'administration

Pour chaque catégorie de parties prenantes, plusieurs organisations représentatives ainsi que les personnes de contact ont été identifiées et une liste de 65 contacts a été dressée. Une méthode de consultation a été choisie ensuite pour chaque partie prenante identifiée, en utilisant l'une des trois approches suivantes : participation à une table ronde en présentiel, entretien individuel en face à face (45 minutes) ou réponse à un questionnaire en ligne. Les représentants de 10 parties prenantes externes – sur 26 invités – ont pris part à la table ronde (représentants d'une institution financière, Elia, Essencia/UWE, Febiac, Febeg, Fédération des CPAS, Igretec, UMONS, UVCW, UCM). Quatre représentants de parties prenantes ont pu être interviewés (Cabinet du Ministre de l'Environnement, SPW AREN, CWaPE et BeProsumer). Une soixantaine de représentants de parties prenantes externes et internes ont été ensuite invités à compléter une enquête en ligne. L'ensemble des membres du personnel d'ORES a aussi eu la possibilité de répondre à ce même questionnaire.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de participants ayant répondu à l'enquête en ligne.

Les résultats de cette consultation (parties prenantes externes et internes) ont été consolidés avec les résultats découlant du travail préparatoire réalisé en interne sur les impacts, risques et opportunités.

Les seuils de matérialité des enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) d'ORES dans le cadre de la CSRD ont ensuite été déterminés sur la base d'une pondération des résultats en valeurs relative et absolue. Pour plus de détails au sujet de ces enjeux matériels, voir le chapitre 2. du présent rapport – rubrique 1. Responsabilité sociale et durabilité.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-41 Accords de négociation collective — 100%

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-42 Identification et sélection des parties prenantes — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociale et durabilité » et l'élément d'information **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-43 Approche de l'implication des parties prenantes — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociale et durabilité » et les éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociale et durabilité » et les éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

PARTIES PRENANTES	Nombre de participants
Association / ONG	2
Autorité publique / organisme public / régulateur	3
Client / consommateur	4
Fédération professionnelle	4
Membre du personnel ou administrateur d'ORES	151
Organisation syndicale	1
Partenaire commercial (prestataire de services, de travaux, de fournitures, sous-traitants...)	2
Total	167

Méthode de reporting

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés — ORES Assets, ORES et Connexio – Atrias est mise en équivalence.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-47 Liste des enjeux pertinents — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité », paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et les éléments d'information **102-21** et **102-40**.

Pour des raisons de cohérence et de comparabilité – et compte tenu également des modifications dans l'applicabilité de la CSRD suite au report de deux ans annoncé en avril 2025 – ORES a choisi de rapporter dans le présent document sur les enjeux identifiés comme majeurs lors de son dernier exercice de matérialité. Ils ont été intégrés dans les rubriques relatives à la transition énergétique, aux réseaux de distribution et leur rôle dans la mise en œuvre de la transition, à la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, aux enjeux liés aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention, ainsi qu'à la politique environnementale de l'entreprise – en ce compris son empreinte carbone et les mesures prises pour la réduire – et la politique de gestion des déchets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-48 Réaffirmation des informations — Comme indiqué au chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité », paragraphe « Une empreinte carbone en évolution », des vérifications ont eu lieu en 2024 par rapport aux données utilisées pour l'établissement de l'empreinte carbone de l'entreprise. Certaines incohérences ont été détectées, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans réalisés. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimées par erreur. Elles ont été recalculées en 2024 et servent désormais de référence, en ce compris dans ce rapport 2025.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-49 Modifications relatives au reporting — Explications données ci-avant et chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-50 Période de reporting — Exercice 2025

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-52 Cycle de reporting — Cycle annuel

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Responsable RSE - jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée — Le lecteur est renvoyé aux comptes annuels de l'organisation, au chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir le chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-4 Aide financière publique — Le Gouvernement wallon a approuvé en 2023 et 2024 des arrêtés relatifs à l'octroi de subventions aux GRD afin d'accélérer la transition énergétique. Dans ce cadre, près de 147 millions d'euros, provenant pour une part du budget du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et, pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, ont été accordés au groupe ORES et couvrent des projets qui ont commencé à être mis en œuvre en 2024 et se sont poursuivis en 2025. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de subventions reçues de la Région wallonne pour un projet de recherche d'intérêt général concernant l'utilisation des compteurs communicants.

GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption — Voir éléments d'information généraux **102-16** et **102-17**.

GRI 302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Suivi et contrôle de nos consommations ».

GRI 302 ÉNERGIE

302-4 Réduction de la consommation énergétique — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Suivi et contrôle de nos consommations ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-4 Transport de déchets dangereux — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Objectifs en matière de gestion des déchets ».

GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe consacré à la politique environnementale.

GRI 401 EMPLOI

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

NOMBRE D'ENTRÉES 2025			
WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	48	26	74
>=30 <50	89	63	152
>=50	14	11	25
Total	151	100	251

B. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région

NOMBRE DE SORTIES 2025			
WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	14	17	31
>=30 <50	36	45	81
>=50	36	16	52
Total	86	78	164

GRI 401 EMPLOI

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel.

Il s'agit notamment et au minimum :

I. de l'assurance-vie

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

II. des soins de santé

Hospitalisation et soins ambulatoires

III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

IV. du congé parental

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 :

le congé parental conventionnel

/ le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.

V. de la retraite professionnelle

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

VI. de l'actionnariat salarié

Néant

VII. des autres avantages

Avantages tarifaires, Fonds Social

GRI 401 EMPLOI

401-3 Congé parental — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2025	Masculin	Féminin	Total
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	1.430	590	2.020
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	97	103	200
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	33	18	51
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	187	78	265
E. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.	34,02% 0,00%	17,48% 33,33%	25,50% 9,81%

GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION**Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles**

— Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis pour ces modifications. L'organisation s'engage à entamer la discussion entre partenaires sociaux en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord au personnel est fixé à deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**403-1 - Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction**

- ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 8 mandats effectifs et 8 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants. Les deux CPPT ont été renouvelés à l'issue des élections sociales qui se sont déroulées en 2024.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail — Voir chapitre 2, rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Sécurité : des résultats contrastés »

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ

403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés — ORES réalise un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical, révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé dans l'entreprise.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats — 100%

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Formation du personnel et des partenaires ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Formation du personnel et des partenaires ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting :

	Masculin	Féminin	Total
Direction	100%	100%	100%
Cadre	100%	100%	100%
Maîtrise	0%	0%	0%
Employé	0%	0%	0%

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrise » en nouvelles conditions de travail à compter du 1^{er} janvier 2020 et le système d'évaluation et de revue des performances en vigueur a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une Convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système de grille barémique est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :

GENRE ET GROUPE D'ÂGE	Masculin	Féminin
	<30	0,00%
>=30 <50	0,10%	0,00%
>=50	0,14%	0,03%
Total	0,24%	0,03%

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité – Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement »

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	
TERRITOIRE D'ORES EN WALLONIE 2025	Ratio Féminin / Masculin
Direction	-6,42%
Cadre	-4,39%
Maîtrise	-7,03%
Employé	-2,59%
Total	-5,69%

GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme — Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions spécifiques. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir éléments d'information **102-9** et **102-10** ci-avant.

GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité — Les impacts potentiels des actes techniques, produits et matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthodes, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) par le service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles formées aux politiques de sécurité et de prévention assurent les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux en veillant à la limitation et à la gestion des risques liés à ces actes, produits et matériaux, pour elles-mêmes et pour les populations en contact avec nos activités.

Chapitre

4

Rapport de gestion

① Commentaires sur les comptes annuels	64
<hr/>	
② Comptes annuels	72

① Commentaires sur les comptes annuels

Article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

1.1 Exposé fidèle sur

L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au chapitre 2. Rapport d'activités et de développement durable, auquel il est renvoyé.

Les résultats et la situation de la société

I. Éléments du compte de résultats au 31 décembre 2025

Le montant des ventes et prestations s'établit à 931.450 k€, en hausse de 134.699 k€ par rapport à 2024, évolution qui reflète la hausse des charges. Ce poste est constitué du chiffre d'affaires pour 920.909 k€ (contre 787.138 k€ en 2024), qui regroupe les frais portés en compte à ORES Assets dans le cadre des prestations de gestion des réseaux de distribution pour 916.610 k€ (781.500 k€ en 2024) ainsi que les travaux effectués pour compte de tiers.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 10.368 k€ (9.421 k€ en 2024) et incluent principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel auprès de sociétés tierces dans le cadre de projets communs ou de refacturations liées aux conventions conclues par la société.

De la production immobilisée liée à l'activation des frais de personnel sur les projets de développement liés aux réseaux et aux compteurs intelligents a également été comptabilisée à concurrence de 174 k€ (192 k€ en 2024).

Pour rappel, le résultat d'ORES au 31 décembre 2025 est nul. En effet, ORES assure la gestion des réseaux de distribution (électricité et gaz) pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

Les comptes d'approvisionnements et marchandises s'élèvent à 127.141 k€, en hausse de plus de 14% par rapport à 2024. Cela s'explique par une augmentation significative de l'activité, conformément au plan industriel, nécessitant un stock important, mais aussi, dans une moindre mesure, à une hausse du prix des matières premières.

Cette croissance de l'activité justifie également la hausse des biens et services divers, s'élevant à 478.439 k€ à fin 2025 (403.609 k€ en 2024). Ils concernent essentiellement les travaux d'investissements et d'exploitation effectués pour le compte d'ORES Assets ainsi que les rétributions de tiers (honoraires des consultants externes, des avocats ou encore les rétributions payées dans le cadre de services prestés dans le domaine de l'informatique). Ces deux postes sont en hausse de plus de 19% à fin 2025. Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation (systèmes informatiques), au charroi, aux loyers et charges locatives, aux frais postaux, de représentation, de formation, etc.

Les rémunérations, charges sociales et pensions, qui s'élèvent à 316.667 k€, sont en progression de 11% par rapport à 2024. ORES emploie 3.000 personnes (équivalent temps plein (ETP) moyen) contre 2.820 ETP moyen en 2024. Les besoins en personnel sont en hausse, portés par la croissance soutenue de l'activité.

Le montant des amortissements de 480 k€ (701 k€ en 2024) représente la dépréciation des investissements activés en frais de développement.

Le montant des réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales représente un produit de 3 k€ (contre une charge de 108 k€ en 2024). Une procédure de réductions de valeur sur stocks est mise en place depuis 2021. Celles-ci concernent, d'une part, le stock de compteurs électromécaniques et à budget destinés à ne plus être placés sur le réseau (remplacés par des compteurs communicants). Ce principe, qui ne concernait que les compteurs électriques, a été également élargi en 2024 pour l'activité gaz, pour les mêmes raisons. Cela justifiait en grande partie l'augmentation de 2024. D'autre part, une seconde règle porte sur le stock à très faible rotation, c'est-à-dire des articles n'ayant plus été mouvementés depuis au minimum cinq ans. Ces différentes règles sont réévaluées chaque année, avec une mise à jour des réductions de valeur y afférentes.

Les provisions pour risques et charges font apparaître une charge nette de 2.057 k€ en 2025, contre un produit de 9.181 k€ à la clôture de l'exercice 2024. Pour rappel, le montant de 2024 était constitué de reprises significatives de provisions dans le cadre de l'AGW Terres excavées ainsi que du dénouement du litige relatif à la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le compagne communicant.

Le montant repris fin 2025 comprend, d'une part, la mise à jour de la provision pour litiges sociaux, qui génère un produit net de 60 k€, et, d'autre part, l'actualisation de la provision relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation. Cette dernière augmente de 2.117 k€, à la suite de la révision du planning d'industrialisation de la vectorisation du réseau, qui entraîne une dotation de 4.123 k€, diminuée des travaux réalisés au cours de l'année pour un montant de 2.006 k€ (utilisation).

Les autres charges d'exploitation enregistrées pour un montant de 1.663 k€ (contre 1.889 k€ en 2024) comprennent notamment les taxes, les amendes et charges d'exploitation diverses. L'évolution résulte essentiellement de la baisse des charges payées dans le cadre de la réconciliation financière entre les fournisseurs d'énergie (écart entre les volumes bruts alloués et les volumes facturés).

Les charges financières de 48.662 k€ (41.626 k€ en 2024) comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts obligataires et emprunts bancaires (47.515 k€). L'augmentation constatée provient surtout des souscriptions d'emprunts de plus en plus conséquentes, visant à couvrir les besoins liés à la transition énergétique (560.000 k€ empruntés durant l'année 2025 contre 280.000 k€ en 2024 – voir ci-dessous).

Les produits financiers s'élèvent pareillement à 48.662 k€ et sont constitués en majeure partie du transfert par ORES à ORES Assets de son résultat financier (46.653 k€). On y retrouve également les plus-values sur réalisations d'actifs circulants (notamment la SICAV) engrangées grâce aux bonnes performances du fonds (1.476 k€) ou encore les produits liés aux instruments financiers dérivés (503 k€).

Les impôts, d'un montant net de 5.005 k€, sont constitués de la charge fiscale estimée sur les dépenses non admises de l'exercice 2025 pour 5.289 k€, du précompte mobilier supporté sur les placements réalisés (7 k€) et de la régularisation d'impôt à récupérer relative à l'exercice 2024 (-291 k€).

II. Éléments du bilan au 31 décembre 2025

II.A ACTIF

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 796 k€ (1.064 k€ en 2024) sont constituées des projets de développement (principalement Smart Grid et Smart Metering). Cette baisse s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : +212 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -480 k€.

À la suite du test de dépréciation annuel (impairment test), aucune désaffectation n'a été nécessaire au cours de cet exercice.

Les immobilisations financières s'élèvent à 2.365.101 k€, en hausse par rapport aux 1.968.548 k€ à la clôture de l'exercice 2024. Elles sont principalement constituées des fonds mis à disposition d'ORES Assets à long terme et sont à mettre en regard des dettes financières à long terme au passif du bilan. Par ailleurs, ORES détient 1 part au sein de Laborelec.

Les stocks et commandes en cours atteignent 125.788 k€ contre 98.519 k€ fin 2024. Cette progression reflète principalement l'augmentation de l'activité, nécessitant un niveau de stock plus élevé pour accompagner la réalisation des chantiers. Elle s'explique également par un volume important de travaux en cours ainsi que, dans une moindre mesure, par la hausse des prix des matières premières.

Les créances commerciales s'élèvent à 63.523 k€ (48.073 k€ en 2024). Elles comprennent, d'une part, les créances sur clients divers et, d'autre part, les créances détenues sur ORES Assets dans le cadre de la convention de gestion des réseaux de distribution. Ces dernières totalisent 57.176 k€ et constituent l'essentiel de la progression observée par rapport à l'année passée (42.770 k€ fin 2024). Cette hausse résulte des charges à refacturer plus élevées pour le mois de décembre 2025 que pour la même période en 2024.

Les autres créances d'une valeur de 164.556 k€ (240.036 k€ en 2024) sont notamment représentées par des fonds mis à disposition d'ORES Assets à court terme pour un montant de 163.438 k€ (126.771 k€ en 2024) et sont à mettre en regard des dettes financières à court terme au passif du bilan. Cette rubrique comprenait également, en 2024, le compte courant vis-à-vis d'ORES Assets pour un montant de 112.194 k€. Celui-ci est repris en 2025 dans la rubrique autres dettes, pour un montant de 75.360 k€, expliquant principalement l'évolution entre les deux années (voir explication dans la rubrique autres dettes).

Le solde des autres créances est constitué de créances fiscales, dont la TVA à récupérer sur les opérations de décembre 2025 pour 292 k€ ainsi que le solde d'impôt à récupérer relatif aux exercices 2024 et 2025 pour 434 k€.

Les placements de trésorerie d'un montant de 6.714 k€ à fin 2025 (contre 3.173 k€ en 2024), sont composés de placements à terme sur comptes bancaires et de placements en SICAV.

Les valeurs disponibles, s'élevant à 98.172 k€ au terme de l'exercice 2025 (67.245 k€ en 2024), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation de l'actif s'élevant à 6.581 k€ (6.153 k€ en 2024) et sont constitués de charges à reporter, ainsi que de produits d'intérêts à recevoir liés aux placements financiers.

II.B. PASSIF

L'apport disponible (439 k€) et indisponible (19 k€) est représenté par 2.460 actions détenues par ORES Assets ainsi que par les intercommunales pures de financement IDEFIN, CENEO, FINEST, SOFILUX, FINIMO, IPFBW et IEG (pour plus de détails, voir le tableau relatif à la structure de l'actionariat repris dans les comptes annuels).

Le compte de subsides en capital, d'un montant de 4 k€, correspond à la valeur nette comptable d'un subside accordé par la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général portant sur les compteurs communicants (« Smart Metering »).

Les provisions pour risques et charges, s'élevant à 11.582 k€ à la clôture de l'exercice 2025, contre 9.525 k€ en 2024. Elles se composent des éléments suivants :

- provision de 11.272 k€ relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation ;
- provision de 310 k€ enregistrée couvrant les litiges sociaux.

Les dettes financières long terme pour 2.365.100 k€ (1.968.538 k€ en 2024) et court terme pour 163.438 k€ (256.771 k€ en 2024), sont constituées :

- des emprunts bancaires pour un montant de 1.735.100 k€ à long terme et 163.438 k€ échéant dans l'année ;
- d'emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 630.000 k€ à long terme (contre 380.000 k€ fin 2024).

En 2025, ORES a contracté de nouveaux emprunts pour un montant total de 560.000 k€. Au premier semestre, l'entreprise a procédé à l'émission d'emprunts obligataires auprès d'investisseurs nord-américains pour un montant de 250.000 k€. Au second semestre, ORES a obtenu un financement de 280.000 k€ auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), ainsi qu'un emprunt complémentaire de 30.000 k€ auprès de la banque Belfius.

Parallèlement, ORES a remboursé des emprunts bancaires pour un montant total de 256.771 k€ au cours de l'exercice 2025. L'ensemble des financements obtenus est mis à disposition d'ORES Assets, générant donc en contrepartie des créances à long et à court terme inscrites à l'actif du bilan.

Les dettes commerciales arrêtées au 31 décembre 2025 et s'élevant à 118.750 k€ (105.635 k€ en 2024) correspondent aux fournisseurs non soldés ainsi qu'aux factures à recevoir.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 73.525 k€ (71.293 k€ en 2024), reprennent :

- les dettes fiscales, constituées du solde du précompte professionnel à payer pour un montant de 6.359 k€ ;
- les dettes salariales et sociales pour 67.166 k€, composées en grande partie :
 - des provisions pour primes et rémunérations à payer pour 21.858 k€ ;
 - de l'ONSS à payer pour 15.289 k€ ;
 - de la provision pour pécule de vacances à payer en 2026 pour 29.881 k€.

Les autres dettes s'élevant à 81.090 k€ à fin 2025 (4.869 k€ en 2024) et représentent notamment le solde des fonds sociaux. La forte progression de cette rubrique résulte principalement du compte courant (75.360 k€ fin 2025) envers ORES Assets, qui était inscrit à l'actif du bilan en 2024. La position du compte courant résulte entre autres d'une augmentation des recettes d'ORES Assets, portée par la hausse des tarifs, ainsi que par la mise à disposition de nouveaux emprunts au bénéfice d'ORES Assets. Ces éléments sont toutefois compensés par une augmentation des dépenses en ORES Assets - en lien avec la hausse des investissements - ainsi que par l'absence de perception de subsides en 2025 par ORES Assets, contrairement à l'exercice 2024.

Les comptes de régularisation du passif d'une valeur de 17.284 k€ (15.717 k€ en 2024) reprennent entre autres :

- le montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 930 k€ (1.395 k€ en 2024) ;
- un montant de 13.090 k€ (11.229 k€ en 2024) lié aux charges financières à payer sur nos emprunts obligataires et emprunts bancaires.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent identifient les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé. Il identifie, analyse et évalue les risques

en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2025, et plus particulièrement dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2025 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2025. Ces risques sont classés par famille. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

1. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

L'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage font basculer le système électrique d'un modèle centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes. Il en découle une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux. Le nombre de demandes de raccordements industriels conséquents a considérablement augmenté dans le temps. Les nouvelles technologies comme les data centers, le « fast charging » et les batteries industrielles, alourdissent encore la pression exercée sur le réseau.

Ces basculements impliquent plusieurs problématiques. Une de celle-ci est la saturation des réseaux haute et basse tension (HT et BT). Elle porte tant sur l'interface entre le GRD et le GRT (goulot d'étranglement qui limite l'accès à la puissance HT) que sur la congestion sur le réseau BT (en production et consommation) suite aux variations de prélèvement (chutes de tension lorsque le prélèvement est trop élevé ou surtension lorsque la production décentralisée dépasse la consommation). Il est difficile d'anticiper et de prévoir les besoins en électricité. Les multiples scénarios de prévision évoluent significativement chaque année. Cette complexité est accrue par les conséquences potentielles pour les réseaux de distribution électricité des réflexions des clients B2B sur leurs plans de décarbonisation. Afin de mitiger ce risque, un important plan industriel a été défini et est en cours d'implémentation. Il est accompagné de différents projets et roadmaps relatives notamment aux aspects réseaux et clients dont l'objectif est également de pouvoir cibler au mieux les investissements à réaliser et les actes d'optimisation réseaux ainsi qu'inciter les clients à consommer au bon moment.

En complément, le décret sur la flexibilité en prélèvement, adopté en décembre 2025 par le Parlement wallon, marque un changement important en matière d'accès à la puissance. Il permet, en effet, aux gestionnaires de réseau de proposer des contrats de raccordement flexible à certaines conditions, notamment lorsque le réseau électrique est saturé. Concrètement, la puissance disponible pourra désormais être modulée en cas de congestion.

Vu le goulot d'étranglement limitant l'accès à la puissance HT évoqué ci-dessus, il importe de garantir l'accès à la puissance. Cela implique notamment que la vision et les priorités du GRT et du GRD soient alignées à ce sujet. La mise en place d'un plan de puissance qui tient compte de ces différents aspects ainsi que d'un Comité des enga-

gements, de réunions communes avec Elia, la réflexion sur la flexibilité, ... permettent de mitiger ce risque.

Pour toutes ces raisons, la mitigation du risque de congestion des réseaux ne dépend pas uniquement d'ORES mais de toute une série d'acteurs dont l'adaptation des modes de consommation par les clients tant B2C que B2B. Il importe qu'il y ait adéquation entre l'ambition wallonne en matière de transition énergétique et d'investissement dans les réseaux, le cadre légal au travers des décrets et le cadre réglementaire qui octroie le revenu autorisé fixant le budget disponible.

2. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

À l'heure de la transition énergétique vers un bilan énergétique plus respectueux de l'environnement (neutralité carbone en 2050), l'avenir du réseau de gaz est incertain. S'il est exclu des bouquets énergétiques, le réseau de distribution du gaz d'ORES Assets pourrait être reconverti, par exemple vers un réseau de chaleur et/ou vecteur de biométhane. L'absence d'un cadre suffisamment précis sur cet avenir au niveau politique et réglementaire met l'activité à risque. Elle retarde la conversion du réseau de distribution de gaz dans une des deux alternatives évoquées ci-dessus. ORES est particulièrement attentive à ces aspects, notamment par la mise en place d'une task-force dédiée aux molécules, une approche prudente en termes d'investissements dans les réseaux, ...

Les cybercrimes augmentent exponentiellement. Ce phénomène est renforcé par le contexte géopolitique et la transformation digitale. Divers lois et règlements sont adoptés dans l'objectif d'améliorer la résilience de la Belgique à ce sujet (directive « NIS2 » et directive « CER » principalement). En tant qu'opérateur de services essentiels, le Groupe est particulièrement concerné par ces dispositions. Les scénarios les plus à risques pour ORES ont été identifiés, une gouvernance forte en matière de

sécurité du système d'information a été mise en œuvre ce qui a permis à ORES d'obtenir la certification ISO 27001 en mars 2025.

3. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification apportée à ce cadre ou au contexte dans lequel le GRD évolue peut affecter les revenus, les bénéficiaires et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Pour l'électricité, la CWaPE a également approuvé en 2024 des lignes directrices tarifaires relatives à une nouvelle forme de tarification, applicable à partir de 2026, pour les clients de la basse tension et incitant davantage les déplacements de charge.

Les propositions de revenu autorisé électricité et gaz et les propositions tarifaires 2025 en électricité et 2025-2029 en gaz ont été approuvées en 2024. Les propositions électricité ont été revues, en 2025, afin d'adapter les revenus autorisés suite à la décision du Parlement wallon de généraliser le déploiement des compteurs communicants. Les tarifs de distribution d'électricité 2026-2029 ont été approuvés en 2025 (mise en place de la nouvelle tarification incitative sur la base des lignes directrices évoquées ci-dessus).

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2025, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés sur les marchés européens et nord-américains ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un financement auprès de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 550 M€ octroyé en 2017 ;
- d'un second financement auprès de la Banque européenne d'investissement dont l'octroi a été approuvé en 2025 pour un montant de 450 M€ (dont un prêt d'un montant de 280 M€ a été signé en décembre 2025, un second prêt de 170 M€ sera signé début 2026) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, directive relative au «devoir de vigilance»...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Étant donné l'augmentation des investissements découlant du plan industriel, dans un contexte d'évolution défavorable des marchés du crédit et des capitaux dans un environnement géopolitique incertain, il y a un risque de ne pas trouver les financements nécessaires à l'activité autrement qu'à un coût de financement plus élevé que celui habituellement payé et supérieur à celui autorisé par la CWaPE.

D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

Le Groupe dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une ligne de crédit court terme, pour un montant de 50 M€, d'une durée de 3 ans. Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de financement pour soutenir son plan industriel, le Groupe prévoit de mettre en place une ligne de crédit supplémentaire (Revolving Credit Facility - RCF) de minimum 300 M€. Vu les outils disponibles et à venir, on peut considérer que le risque de liquidité est sous contrôle. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2025-2029 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est adapté pour tenir compte de ces écarts, en concertation entre la CWaPE et les GRD en ce qui concerne la temporalité de récupération dans les tarifs afin de maintenir la stabilité tarifaire.

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Mi-février, une défaillance matérielle dans une cabine du réseau de gaz d'ORES Assets a entraîné une interruption de l'alimentation affectant environ 12.000 foyers et commerces sur le territoire de la Ville de Mons. Par mesure de sécurité, l'ensemble des compteurs concernés a dû être fermé, impliquant une remise en service progressive et individualisée par les équipes techniques d'ORES, assistées par les collègues d'autres GRD.

Ces événements n'ont engendré aucun impact financier significatif dans les comptes de 2025.

Aucun autre élément significatif postérieur à la date de clôture ayant une influence sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 n'a été constaté par la société.

1.3 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant.

1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage communicant et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montre que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

Ces projets concernent principalement des développements informatiques tels que les projets « Smart » : Smart Grid – « développement de réseaux intelligents » et Smart Meter – « compteurs communicants ».

1.5 Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant

1.6 Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice dans le compte de résultats pendant deux exercices successifs

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7 Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés et des associations

Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025 : 2.460.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

② Comptes annuels

2.1 Bilan après répartition (en euros)

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.365.897.116,15	1.969.612.387,13
Immobilisations incorporelles	6.2	21	796.027,82	1.064.098,8
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	2.365.101.088,33	1.968.548.288,33
Entreprises liées	6.15	280/1	2.365.100.000	1.968.537.500
• Participations		280		
• Créances		281	2.365.100.000	1.968.537.500
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
• Participations		282		
• Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.088,33	10.788,33
• Actions et parts		284	288,33	288,33
• Créances et cautionnements en numéraire		285/8	800	10.500

2.3 Affectations et prélèvements (en euros)

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

2.4 Annexes (en euros) État des immobilisations incorporelles

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxx	4.567.163,69
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	212.319,14
	Cessions et désaffectations	8031	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	4.779.482,83	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxx	3.503.064,89
Mutations de l'exercice	Actés	8071	480.390,12
	Repris	8081	
	Acquis de tiers	8091	
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	3.983.455,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	796.027,82	

Droits et engagements hors bilan

		Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		9149	
Dont	Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
	Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
	Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société	Hypothèques	Valeur comptable des immeubles grevés	91611
		Montant de l'inscription	91621
		Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
	Gages sur fonds de commerce	Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
		Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
	Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	La valeur comptable des actifs grevés	91811
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
	Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	Le montant des actifs en cause	91911
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
	Privilège du vendeur	La valeur comptable du bien vendu	92011
		Le montant du prix non payé	92021
	Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	Hypothèques	Valeur comptable des immeubles grevés
Montant de l'inscription			91622
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat			91632
Gages sur fonds de commerce		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
		Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		La valeur comptable des actifs grevés	91812
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		Le montant des actifs en cause	91912
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922
Privilège du vendeur		La valeur comptable du bien vendu	92012
		Le montant du prix non payé	92022

État des personnes occupées

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs	Temps plein	1001	2.885	1.987	898
	Temps partiel	1002	147	21	126
	Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3.000	2.002	998
Nombre d'heures effectivement prestées	Temps plein	1011	4.174.049	2.926.486	1.247.563
	Temps partiel	1012	146.103	18.244	127.859
	Total	1013	4.320.152	2.944.730	1.375.422
Frais de personnel	Temps plein	1021	302.755.148,82	220.654.115,41	82.101.033,41
	Temps partiel	1022	13.851.770,49	2.332.026,38	11.519.744,11
	Total	1023	316.606.919,31	222.986.141,79	93.620.777,52
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	2.820	1.876	944
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	4.097.860	2.789.931	1.307.929
Frais de personnel		1023	284.987.574,53	201.651.673,44	83.335.901,09
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

À la date de clôture de l'exercice		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs		105	2.885	147	3.000,1
Par type de contrat de travail	Contrat à durée indéterminée	110	2.710	147	2.825,1
	Contrat à durée déterminée	111	175		175
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
	Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études	Hommes	120	1.987	21	2.001,8
	• de niveau primaire	1200	527	7	532,4
	• de niveau secondaire	1201	914	7	918,4
	• de niveau supérieur non universitaire	1202	338	6	342,2
	• de niveau universitaire	1203	208	1	208,8
	Femmes	121	898	126	998,3
	• de niveau primaire	1210	199	26	219,8
	• de niveau secondaire	1211	228	27	249,4
	• de niveau supérieur non universitaire	1212	355	64	405,4
• de niveau universitaire	1213	116	9	123,7	
Par catégorie professionnelle	Personnel de direction	130	374	12	383,6
	Employés	134	2.511	135	2.616,5
	Ouvriers	132			
	Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	12,7	3
Nombre d'heures effectivement prestées	151	25.094	4.735
Frais pour la société	152	755.591,6	567.606,09

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice		205	251	5	251,9
Par type de contrat de travail	Contrat à durée indéterminée	210	134		134
	Contrat à durée déterminée	211	117	5	117,9
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
	Contrat de remplacement	213			

SORTIES		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice		305	164	26	171,2
Par type de contrat de travail	Contrat à durée indéterminée	310	89	2	89,4
	Contrat à durée déterminée	311	75	24	81,8
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
	Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat	Pension	340	6	0	6
	Chômage avec complément d'entreprise	341			
	Licenciement	342	17	0	17
	Autre motif	343	141	26	148,2
	• Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE					
		Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Nombre de travailleurs concernés	5801	1.590	5811	865
	Nombre d'heures de formation suivies	5802	75.325	5812	21.894
	Coût net pour la société	5803	13.946.299,05	5813	3.441.266,55
	• dont coût brut directement lié aux formations	58031	13.946.299,05	58131	3.441.266,55
	• dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
• dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133		
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Nombre de travailleurs concernés	5821	1.696	5831	977
	Nombre d'heures de formation suivies	5822	61.620	5832	7.442
	Coût net pour la société	5823	3.769.717,48	5833	533.648,25
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
	Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
	Coût net pour la société	5843		5853	

2.5 Règles d'évaluation

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation.

Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation (fixée à 5 ans).

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles. Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;

- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. À ce sujet, des réductions de valeur complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrecouvrabilité certain est constaté.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont inscrites dans les comptes de régularisation sur la base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Chapitre



Rapport des commissaires



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC

Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 novembre 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.831.229.805 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 0 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion



sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de

notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier,



en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise

en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, 17 avril 2026

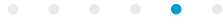
Christophe Colson
(Signature)

Signé numériquement
par Christophe
Colson (Signature)
DN : cn=Christophe
Colson (Signature),
c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire

Représentée par Christophe Colson*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société



Chapitre



Rapports de rémunération

①	Présentation des organes de gestion	108
②	Rapport du Comité de nomination et de rémunération	109
③	Rapport du Conseil d'administration	111

Rapports de rémunération

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation (CDLD) à celles imposées par l'article 3:12 § 1er 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

① Présentation des organes de gestion

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée ; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés ; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la gouvernance commune entre ORES Assets et ORES et en application de l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets et en miroir de son propre Conseil d'administration.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

BUREAU EXÉCUTIF

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

COMITÉ D'AUDIT

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

COMITÉ DE DIRECTION

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

② Rapport du Comité de nomination et de rémunération

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2025.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2025. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2025

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

1. En application des délibérations de l'Assemblée générale des 29 mai 2019 et 14 décembre 2023 - pour le 1^{er} semestre 2025 :

i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

**ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération
relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2025.**

2. Suite au renouvellement des organes, par délibération de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 à partir du 12 juin 2025 :

Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président, membre du Conseil d'administration et membre des Comités) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km)

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 - prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

Indépendamment des rémunérations, un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km. Ce défraiement suivra l'indexation préconisée par le SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2025 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale -compétente en la matière- des 29 mai 2019 et du 14 décembre 2023 pour le 1^{er} semestre 2025 et du 12 juin 2025 pour le 2nd semestre 2025.

Le Comité de nomination et de rémunération n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES sc.

Fait en séance du 18 février 2026.

Jean-Pol DELLICOUR

Natacha LEROY

Jean-Luc MOSSERAY

Lucia RUSSO

Membres du Comité de nomination et de rémunération

Etienne SIMAR

Président du Comité de nomination et de rémunération

③ Rapport du Conseil d'administration

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION		NOMBRE DE RÉUNIONS	
Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971	Assemblée générale	01
Type d'institution	Société à participation publique locale significative	Conseil d'administration	10
Nom de l'institution	ORES	Bureau Exécutif	10
Période de reporting	2025	Comité de Nomination et de Rémunération	04
		Comité d'Audit	03

Remarque : en raison du renouvellement des organes de gestion à l'Assemblée générale du 12 juin 2025, les tableaux sont déclinés en deux périodes pour l'exercice 2025

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 ^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Président du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	19.130,46€ (dont ind. km 171,14€) (-PP 37,35% : 7.145,21€)	INDEMNITÉ PRÉSIDENT Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	82%
Vice-présidente du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	LEROY Natacha	13.135,76€ (dont ind. km 242,52€) (-PP 37,35% : 4.906,23€)	INDEMNITÉ VICE-PRÉSIDENTE Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice- présidente	Néant	91%
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie ¹	288,04€ (dont ind. km 27,95€) (-PP 37,35% : 107,58€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	1.890,08€ (dont ind. km 308,74€) (-PP 37,35% : 705,96€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

¹ Madame Elodie BELLEFLAMME a démissionné de son mandat d'administrateur au 10 février 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 ^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin	1.503,53€ (dont ind. km 187,48€) (-PP 37,35% : 561,59€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol	1.448,94€ (dont ind. km 398,18€) (-PP 37,35% : 541,19€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	86%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	1.028,03€ (dont ind. km 237,36€) (-PP 37,35% : 383,97€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	57%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	979,05€ (dont ind. km 183,18€) (-PP 37,35% : 365,68€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	50%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	1.485,47€ (dont ind. km 169,42€) (-PP 37,35% : 554,84€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	86%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	3.182,05€ (dont ind. km 284,66€) (-PP 50% : 1.591,10€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	HARDY Cerise	841,37€ (dont ind. km 55,90€) (-PP 37,35% : 314,25€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	60%

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 ^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	MAITREJEAN Camille	3.493,45€ (dont ind. km 1.121,44€) (-PP 37,35% : 1.304,80€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine	1.671,23€ (dont ind. km 355,18€) (-PP 37,35% : 624,22€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Président du Comité d'Audit	MOSSERAY Jean-Luc	1.673,57€ (dont ind. km 240,80€) (-PP 37,35% : 625,09€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot JETON PRÉSENCE PRÉSIDENT Jeton de 180€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	83%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas	2.773,24€ (dont ind. km 396,03€) (-PP 37,35% : 1.035,81€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario	1.552,18€ (dont ind. km 496,22€) (-PP 37,35% : 579,75€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	71%
Administrateur	RADIKOV Jorj	354,69€ (dont ind. km 94,60€) (-PP 37,35% : 132,47€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	20%

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 ^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	RUSSO Lucia	1.416,67€ (dont ind. km 100,62€) (-PP 37,35% : 529,13€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VAN HOUT Florence	1.499,23€ (dont ind. km 183,18€) (-PP 37,35% : 559,97€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	83%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	2.109,83€ (dont ind. km 793,78€) (-PP 37,35% : 788,01€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	83%

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Présidente du Conseil d'administration- Membre du Bureau Exécutif	MAITREJEAN Camille	23.653,30€ (dont ind. km 1.018,67€) (-PP 37,35% : 8.834,49€)	INDEMNITÉ PRÉSIDENTE Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité présidente	Néant	100%
Vice-présidente du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	SOBRY Rachel	17.123,89€ (dont ind. km 147,92€) (-PP 37,35% : 6.395,76€)	INDEMNITÉ VICE-PRÉSIDENTE Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice- présidente	Néant	56%

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	ANTOINE André	2.806,43€ (dont ind. km 418,82€) (-PP 37,35% : 1.048,27€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	DAGNIES Jérémy	997,11€ (dont ind. km 201,24€) (-PP 37,35% : 372,42€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	60%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol	1.066,77€ (dont ind. km 270,90€) (-PP 37,35% : 398,46€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	43%
Administrateur	DENYS Laurence²	273,89€ (dont ind. km 8,60€) (-PP 37,35% : 102,30€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	DERIDDER Thomas³	547,78€ (dont ind. km 17,20€) (-PP 37,35% : 204,60€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	D'HAEYER Loïc	2.578,96€ (dont ind. km 191,35€) (-PP 37,35% : 963,26€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

² Madame Laurence DENYS a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2025 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur DERIDDER. Son mandat a pris cours le 21 novembre 2025.

³ Monsieur Thomas DERIDDER a démissionné de son mandat d'administrateur au 22 septembre 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur Membre du Comité d'Audit	FOURNAUX Richard	1.584,45€ (dont ind. km 258,00€) (-PP 37,35% : 591,80€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	71%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	2.715,27€ (dont ind. km 327,66€) (-PP 50% : 1.357,68€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	HUMBLET Sébastien	1.589,61€ (dont ind. km 263,16€) (-PP 37,35% : 593,76€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	LEBOUTTE Rémy	1.487,72€ (dont ind. km 426,56€) (-PP 37,35% : 555,68€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	LELOUP Pascal	2.679,19€ (dont ind. km 822,16€) (-PP 37,35% : 1.000,70€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	LEROY Natacha	1.578,43€ (dont ind. km 251,98€) (-PP 37,35% : 589,58€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur	MATHIEU Christelle	1.520,40€ (dont ind. km 459,24€) (-PP 37,35% : 567,88€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération Membre du Comité d'Audit	MOSSERAY Jean-Luc	1.840,28€ (dont ind. km 248,54€) (-PP 37,35% : 687,37€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/MEMBRE COMITÉ D'AUDIT Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	89%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	PIERMAN Thomas	2.264,67€ (dont ind. km 407,64€) (-PP 37,35% : 845,90€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/MEMBRE COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	ROBERT Philippe	1.490,73€ (dont ind. km 429,57€) (-PP 37,35% : 556,81€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur Président du Comité d'Audit	ROUGET Lionel	2.312,83€ (dont ind. km 455,80€) (-PP 37,35% : 863,86€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/PRÉSIDENT DU COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	RUSSO Lucia	1.552,63€ (dont ind. km 226,18€) (-PP 37,35% : 579,93€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Président du Comité de Nomination et de Rémunération	SIMAR Etienne	1.904,37€ (dont ind. km 577,92€) (-PP 37,35% : 711,29€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION – COMITÉ DE DIRECTION						
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁴	Détail de la rémunération annuelle brute			
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel ⁵
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand⁶	329.157,08€	329.157,08€	42.961,83€	286.195,25€	—
Directeur Réseaux	MOES Didier	312.776,41€	263.021,91€	34.386,65€	228.635,26€	46.154,50€
Directeur Clients et Marchés	DEVOLDER Olivier	287.411,23€	231.063,23€	31.551,46€	199.511,77€	52.748,00€
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	311.002,83€	261.248,33€	33.904,20€	227.344,13€	46.154,50€
Directeur Informatique	MALLEFAIT Frédéric⁷	112.156,08€	112.156,08€	14.329,75€	97.826,33€	—
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	293.895,08€	260.624,33€	33.761,08€	226.863,25€	29.670,75€
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	306.620,97€	256.866,47€	33.596,00€	223.270,47€	46.154,50€
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas	283.265,67€	233.511,17€	31.159,14€	202.352,03€	46.154,50€
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît⁸	83.273,02€	33.518,52€	4.380,87€	29.137,65€	46.154,50€
Total général		2.319.558,37€	1.981.167,12€	260.030,98€	1.721.136,14€	313.191,25€

⁴ La rémunération brute totale ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

⁵ Les bonus individuels sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les montants ici présents incluent les avantages en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel liés à l'octroi des Warrants et/ou Stock-Options (25/03/2025).

⁶ Rémunération de Mr Grifnée établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018.

⁷ Mr Mallefait a rejoint le Comité de Direction en date du 30/06/2025, il s'agit donc d'une année partielle.

⁸ La rémunération brute de Mr Medaets ici présentée ne tient pas compte de l'indemnité compensatoire de préavis et décompte de sortie (pécules) versés à l'occasion de son départ.

Cotisation ONSS s/bonus ind	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	Cotisation solidarité bonus coll.	Imposable bonus collectif	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
—	—	—	—	—	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
2.010,80€	29.364,79€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré
2.298,05€	33.546,51€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
2.010,80€	29.364,79€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
—	—	—	—	—	Néant
1.292,66€	28.378,09€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Contassur – Non rémunéré
2.010,80€	33.032,34€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
2.010,80€	39.180,54€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
2.010,80€	13.374,04€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
13.644,71€	206.241,1€	25.200,00€	3.293,64€	—	

PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL (BIFFER LA MENTION INUTILE)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui**⁹
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? **87.168,18€**

COMMENTAIRES ÉVENTUELS

Annexes :

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion (du 1^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025)

Annexe 2 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion (du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Annexe 3 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois (du 1^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025)

Annexe 4 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois (du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Annexe 5 : Formation

⁹ Remarque : assurance groupe couvrant l'ensemble de la population « cadres » qui offrent les mêmes avantages (couvertures décès, pension et invalidité).

ANNEXE 1 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Période du 1^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025

ORES - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA	CA	CA	CA	CA	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom	22/01 2025	19/02 2025	19/03 2025	23/04 2025	21/05 2025	total	%
Président	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	4/5	80%
Vice-présidente	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	✓-€					1/1	100%
	BULTOT Claude	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	de BEER de LAER Hadelin	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓-€	✓-€	✓-€	A	✓-€	4/5	80%
	DEMANET Nathalie	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	DUTHY André	A	A	✓-€	A	✓-€	2/5	40%
	FAYT Christian	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	HARDY Cerise	✓-€	✓-€	A	A	✓-€	3/5	60%
	MAITREJEAN Camille	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	MELLOUK Mohammed Amine	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓-€	A	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PITZ Mario	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	RADIKOV Jorj	✓-€	A	A	A	A	1/5	20%
	RUSSO Lucia	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
VAN HOUT Florence	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
VITULANO Maria	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	

ORES - ORGANE DE GESTION 2 : BUREAU EXÉCUTIF		BE	BE	BE	BE	BE	BE	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom	14/01 2025	11/02 2025	11/03 2025	15/04 2025	13/05 2025	10/06 2025	total	%
Membres	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	✓	5/6	83%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	6/6	100%
	LEROY Natacha	✓	✓	✓	A	✓	✓	5/6	83%
	MAITREJEAN Camille	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	6/6	100%
	PIERMAN Thomas	✓-€	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/6	83%

ORES - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION		CNR	CNR	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom	19/02/2025	21/05/2025		
Présidente	RUSSO Lucia	✓	✓	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	2/2	100%
	DEMANET Nathalie	A	✓	1/2	50%
	FAYT Christian	✓	A	1/2	50%
	PITZ Mario	✓	A	1/2	50%

ORES - ORGANE DE GESTION 4 : COMITÉ D'AUDIT		CAud	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom	16/04/2025		
Président	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	1/1	100%
Membres	BULTOT Claude	✓-€	1/1	100%
	DUTHY André	✓-€	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	A	0/1	0%
	VITULANO Maria	A	0/1	0%

Légende: ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence A = Absence E = Absence justifiée

ANNEXE 2 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

ORES - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA 18/06 2025	CA 17/09 2025	CA 15/10 2025	CA 20/11 2025	CA 17/12 2025	Taux de participation total %	
Fonction	Nom - Prénom							
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Vice-présidente	SOBRY Rachel	✓	✓	✓	E	E	3/5	60%
Administrateurs	ANTOINE André	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	DAGNIES Jérémy	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓-€	✓-€	✓-€	A	A	3/5	60%
	DENYS Laurence					✓-€	1/1	100%
	DERIDDER Thomas	✓-€	✓-€				2/2	100%
	D'HAeyer Loïc	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	FOURNAUX Richard	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	HUMBLET Sébastien	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	LEBOUTTE Rémy	✓-€	✓-€	✓-€	A	✓-€	4/5	80%
	LELOUP Pascal	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	LEROY Natacha	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	MATHIEU Christelle	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	A	4/5	80%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	ROBERT Philippe	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
ROUGET Lionel	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
RUSSO Lucia	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
SIMAR Etienne	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	

ORES - ORGANE DE GESTION 2 : BUREAU EXÉCUTIF		BE 10/09/2025	BE 08/10/2025	BE 12/11/2025	BE 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom						
Membres	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	4/4	100%
	SOBRY Rachel	✓	✓	E	E	2/4	50%
	ANTOINE André	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%
	D'HAeyer Loïc	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION		CNR 20/11/2025	CNR 17/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom				
Président	SIMAR Etienne	✓	✓	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	A	A	0/2	0%
	LEROY Natacha	✓	✓	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	2/2	100%
	RUSSO Lucia	✓	✓	2/2	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 4 : COMITÉ D'AUDIT		CAud 01/10/2025	CAud 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom				
Président	ROUGET Lionel	✓-€	✓-€	2/2	100%
Membres	FOURNAUX Richard	✓-€	A	1/2	50%
	LELOUP Pascal	✓-€	✓-€	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	2/2	100%
	PIERMAN Thomas	✓-€	✓-€	2/2	100%

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence A = Absence E = Absence justifiée

ANNEXE 3 **Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**
Période du 1^{er} janvier 2025 au 12 juin 2025

Mois	PRÉSIDENT			VICE-PRÉSIDENTE		
	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification ¹⁰	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification ¹⁰
Janvier 2025	2.172,29	107,24	100% de présence aux réunions du mois	1.629,21	151,91	100% de présence aux réunions du mois
Février 2025	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Mars 2025 ¹¹	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	830,90		50% de présence aux réunions du mois
Mai 2025	2.215,72		0% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2025	886,27		100% de présence aux réunions du mois	664,72		100% de présence aux réunions du mois

ANNEXE 4 **Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**
Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Mois	PRÉSIDENTE			VICE-PRÉSIDENTE		
	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification ¹²	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification ¹²
Juin 2025	886,28	77,05	100% de présence aux réunions du mois	664,72	18,32	100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2025	2.215,72	561,17	100% de présence aux réunions du mois	1.661,79	74,36	100% de présence aux réunions du mois
Août 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Septembre 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		0% de présence aux réunions du mois
Décembre 2025	2.215,72	561,17	100% de présence aux réunions du mois	1.661,79	74,36	0% de présence aux réunions du mois

¹⁰ Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Monsieur DE VOS aux réunions du mois de mai 2025 est dûment justifiée.

¹¹ Indexation suite dépassement indice pivot.

¹² Par délibération de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Madame Rachel SOBRY aux réunions de Novembre et Décembre 2025 est dûment justifiée – au sens du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - en raison de son congé de maternité.

ANNEXE 5 Formation

Une formation a été organisée les 19 et 20 novembre 2025. Celle-ci abordait différents thèmes, dont l'augmentation des coûts, les enjeux BT et puissance, les investissements réseaux, les outils marché, client et réseau ainsi qu'une présentation cyber.

ORES - FORMATION					
Fonction	Nom - Prénom	19 & 20 novembre 2025 ¹³	Participation totale	Taux de participation	
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	1/1	100%	
Vice-présidente	SOBRY Rachel	E	0/1	0%	
Administrateurs	ANTOINE André	✓	1/1	100%	
	DAGNIES Jérémy	A	0/1	0%	
	DELLICOUR Jean-Pol	A	0/1	0%	
	DENYS Laurence ¹⁴		non applicable	non applicable	
	DERIDDER Thomas ¹⁵		non applicable	non applicable	
	D'HAeyer Loïc	✓	1/1	100%	
	FOURNAUX Richard	✓	1/1	100%	
	GILLIS Alain	✓	1/1	100%	
	HUMBLET Sébastien	✓	1/1	100%	
	LEBOUTTE Rémy	✓	1/1	100%	
	LELOUP Pascal	✓	1/1	100%	
	LEROY Natacha	✓	1/1	100%	
	MATHIEU Christelle	✓	1/1	100%	
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	1/1	100%	
	PIERMAN Thomas	✓	1/1	100%	
	ROBERT Philippe	✓	1/1	100%	
ROUGET Lionel	✓	1/1	100%		
RUSSO Lucia	✓	1/1	100%		
SIMAR Etienne	✓	1/1	100%		

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence A = Absence E = Absence justifiée

Gosselies, le 15 avril 2026

Camille MAITREJEAN

Présidente du Conseil d'administration,

¹³ Jour de CA – pas de frais de déplacement complémentaires

¹⁴ Prise de fonction le 21/11/2025

¹⁵ Démission au 22/09/2025

Rapport Annuel ORES 2025



ORES

Service clientèle

078 15 78 01

Service dépannage

078 78 78 00

Urgence odeur de gaz

0800 87 087

ORES

Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies, Belgique

www.ores.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : ANNABEL VANBEVER,
AVENUE JEAN MERMOZ, 14 – 6041 GOSSELIES

MAI 2026 — CRÉATION : STUDIOTOKYO.BE